



Uff

Banque Conseil
en Gestion
de Patrimoine

RAPPORT ANNUEL 2014



SOMMAIRE

_04	Le mot des dirigeants	_38	Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations RSE	_98	Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	_121	Historique
_06	Les chiffres clés 2014	_43	Le rapport annuel du Président	_101	Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	_124	Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015
_08	L'ambition de l'excellence	_62	Le rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	_103	Comptes annuels	_129	Le rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
_12	Le cahier de l'actionnaire	_64	Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	_111	Renseignements concernant la Société	_130	Index
_15	Le rapport de gestion	_66	Comptes consolidés				



De gauche à droite :
Stéphane Gault,
 Directeur Général Adjoint
Paul Younès,
 Directeur Général
Karyn Bayle,
 Directrice Générale Déléguée
Bruno Dell'Oste,
 Directeur Général Adjoint

LE MOT des dirigeants

« Nous avons fait ce que nous avons annoncé dans notre plan Ambition Patrimoine 2015 : après 3 années de fort développement, l'UFF dispose aujourd'hui d'un socle solide avec une capacité de collecte augmentée et des moyens techniques et humains lui permettant de partir à la conquête de nouveaux marchés ».

2014 : ACTIVITÉ FORTE et solide, collecte nette positive...

Malgré une reprise économique encore incertaine, les clients patrimoniaux et plus encore les clients UFF ont démontré une plus grande appétence au risque. Par ailleurs, l'acquisition du réseau AE&C a dès cette année apporté une contribution significative à notre objectif de croissance rentable. Dans ce contexte, l'UFF présente des résultats financiers de très bonne facture.

Une activité commerciale de 1 304,1 M€ en hausse de 29 % emmenée par une croissance de 10 % sur le périmètre historique et par l'apport de 195,1 M€ du réseau AE&C acquis le 1er janvier 2014 représentant près de 15 % de la collecte commerciale totale. Toutes les classes de produits contribuent à cette dynamique : assurance-vie + 54 %

dont + 11 % sur le périmètre historique, SCPI + 18 %, Valeurs Mobilières hors partenariat + 15 % et Immobilier + 7 %.

Cette performance commerciale se traduit par une collecte nette de 191 M€, un niveau record depuis 2006. Les actifs gérés s'élèvent désormais à 10,9 Md€ contre 7,8 Md€ en 2013.

...Charges d'exploitation maîtrisées et Produit Net Bancaire EN HAUSSE

Une bonne maîtrise des charges et un PNB à 194 M€, soit + 26 % par rapport à 2013, contribuent également à l'augmentation du résultat d'exploitation : 34,3 M€ contre 27,7 M€ en 2013. Le résultat net consolidé atteint 25,1 M€ avec une progression de 37 % par rapport à 2013.

Le Conseil d'Administration du 10 février 2015 a approuvé les comptes et proposera

à l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai, le versement d'un dividende de 1,50 € par action.

L'ensemble de ces résultats est avant tout, le fruit de l'implication de tous les collaborateurs de l'UFF, qui méritent ici d'être grandement félicités.

OBJECTIFS 2015 : consolider et rentabiliser

Avec une puissance commerciale renforcée, l'UFF, acteur majeur et innovant du Conseil en Gestion de Patrimoine, veut continuer à maintenir sa position de leader et poursuivre la dynamique initiée au cours de ces deux dernières années.

2015 sera l'année de la finalisation du plan stratégique « Ambition Patrimoine 2015 » dont la plupart des objectifs ont déjà été atteints : l'intégration réussie des équipes issues du réseau AE&C, la transformation

numérique du back-office et des processus de souscription, l'implantation sur le marché des CGPI via sa filiale CGP Entrepreneurs, l'enrichissement de la gamme de produits et l'atteinte d'un haut niveau de satisfaction clients...

Myria Asset Management, filiale à 100 % de l'UFF a vu le jour en octobre 2014. En 2015, l'UFF accélérera le développement de sa société de gestion de portefeuille pour atteindre des performances de gestion lui permettant de devenir un réel relais de croissance pour l'UFF.

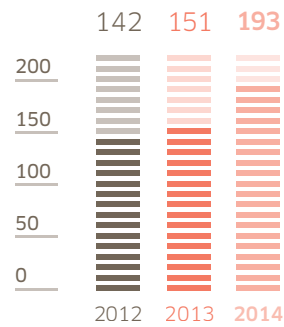
Forte de sa capacité à innover et à saisir les opportunités de marché, l'UFF définira en 2015 son nouveau plan stratégique à horizon 2020 en vue de bâtir une entreprise encore plus forte pour ses clients comme pour ses collaborateurs.

Paul YOUNÈS,
Directeur Général

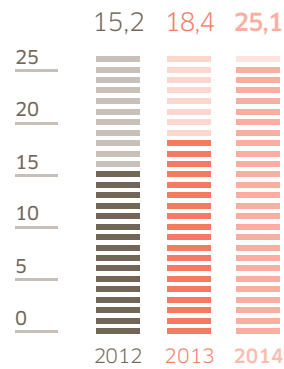
LES CHIFFRES

clés 2014

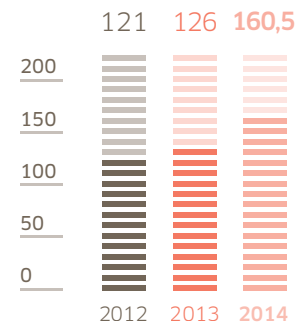
Compte de résultats



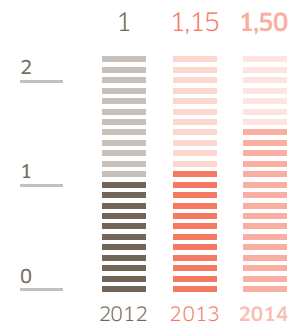
COMMISSIONS REÇUES
en millions d'euros



RÉSULTAT NET
en millions d'euros

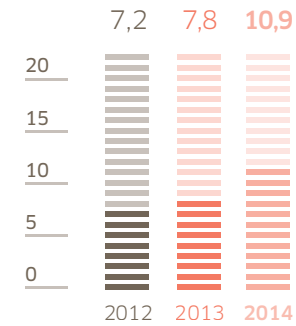


CHARGES D'EXPLOITATION
en millions d'euros

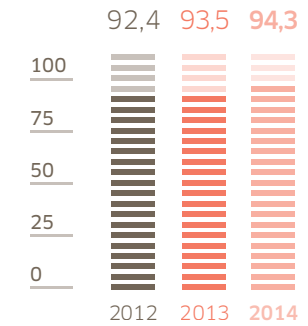


DIVIDENDE NET PAR ACTION
en euros

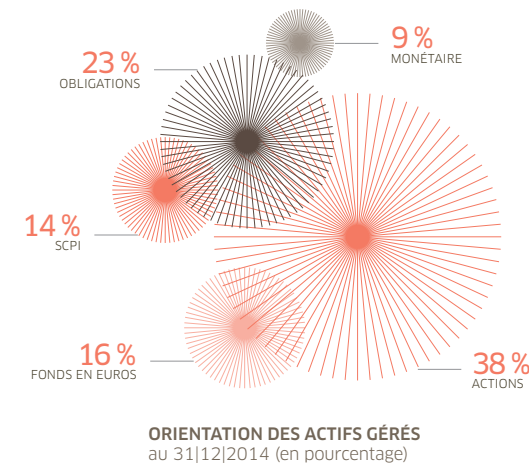
Actifs



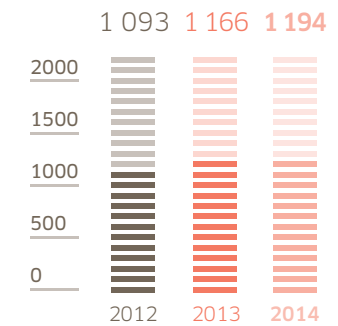
ACTIFS GÉRÉS
en milliards d'euros au 31 décembre



TAUX DE FIDÉLISATION DES ACTIFS*
*Proportion des actifs gérés
au 1^{er} janvier présents au 31 décembre



ORIENTATION DES ACTIFS GÉRÉS
au 31|12|2014 (en pourcentage)



NOMBRE DE LOTS
IMMOBILIERS VENDUS

Clients et Conseillers

1 138

EFFECTIFS COMMERCIAUX
au 31|12|2014

215 754

CLIENTS au 31|12|2014
Dont
193 331 particuliers
22 423 entreprises

140

NOMBRE DE CLIENTS
SUIVIS PAR CONSEILLER
FORMÉ

1,454

COLLECTE MOYENNE
PAR CONSEILLER
en millions d'euros



L'AMBITION de l'excellence

Fidèle à ses engagements, l'UFF a finalisé en 2014 plusieurs chantiers stratégiques de son plan "Ambition Patrimoine 2015", réaffirmant son statut d'acteur majeur du Conseil en Gestion de Patrimoine, métier qu'elle a créé il y a plusieurs décennies.

UNE FORCE COMMERCIALE renforcée

Toujours en quête de nouveaux territoires et désireuse d'accroître sa clientèle, l'UFF a poursuivi en 2014 sa montée en puissance

commerciale. Sa filiale CGP Entrepreneurs, qui permet à des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants de s'appuyer sur son savoir-faire, s'est étoffée avec l'acquisition de La Financière du Carrousel. Mais c'est l'intégration réussie des 220 collaborateurs issus du réseau AE&C qui a constitué une étape fondamentale dans le renforcement du réseau UFF. Grâce à elle, c'est aujourd'hui près de 216 000 clients qui bénéficient de l'expertise et de la qualité d'accompagnement de 1 138 Conseillers. Tout au long de l'année, de multiples initiatives ont été déployées afin de favoriser le rapprochement des équipes par le dialogue et l'écoute, d'harmoniser progressivement les systèmes de rémunération et la formation et de doter ces nouveaux collaborateurs des outils UFF. C'est à ces conditions que la fusion opérationnelle des 2 réseaux a été un succès.



UNE OFFRE ÉVOLUTIVE et toujours ciblée

Sans cesse remise à jour pour s'adapter au contexte économique et aux besoins d'une clientèle patrimoniale exigeante, l'offre financière et immobilière de l'UFF se positionne parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché. Dans un souci d'amélioration continue de sa gamme, l'UFF a lancé en 2014, 22 produits financiers qui ont recueilli 23% de la collecte commerciale cash de l'année (hors Immobilier).

Parmi ces innovations :

- Un fonds PEA/PME : UFF Tremplin PME, confié à La Financière de l'Echiquier,
- Deux fonds de contexte : Aviva Patrimoine Immobilier, géré par AIREF et UFF Oblicontext 2021 confié à La Française des Placements,
- Un fonds de trésorerie d'entreprise : UFF Obligation 2-3, délégué à Schelcher Prince.

En octobre 2014, la création de Myria Asset Management, société de gestion de portefeuille spécialisée dans la multigestion, est venue consolider les services proposés par l'UFF. Son objectif est de garantir et de renforcer le principe d'architecture ouverte sélective tout en permettant un élargissement de l'offre avec notamment la création de produits financiers sur mesure destinés à une clientèle ciblée.

Dans le même temps, l'UFF a poursuivi les investissements destinés à accompagner sa croissance future. La finalisation du projet DAC 2.0 a permis la transformation numérique du back-office et des processus de souscription. Cette phase d'optimisation de l'efficacité opérationnelle a constitué une première étape vers le déploiement progressif de nouveaux services destinés à accroître la satisfaction client.

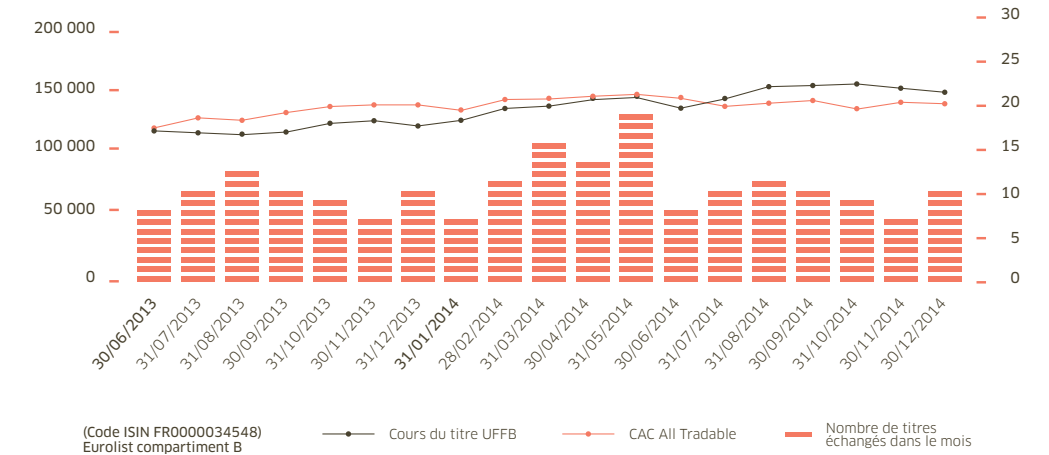
LA CONFIANCE DE NOS CLIENTS comme ultime récompense

Afin d'affiner sa compréhension des cibles patrimoniales, suite aux conséquences de la crise, l'UFF s'est dotée d'un outil de mesure des attentes et des comportements de sa clientèle à l'égard des placements et du risque : l'Observatoire UFF de la Clientèle Patrimoniale, réalisé en partenariat avec l'IFOP. La 6ème édition, menée en septembre 2014, a enregistré des résultats records. En effet, 98% des clients UFF se déclarent satisfaits de leur Conseiller et 83% estiment que ce dernier sert avant tout leurs intérêts. Cette étude confirme la pertinence du modèle UFF dans un contexte où les Français sont en quête de réassurance et ont un besoin accru de conseils pour les guider et les rassurer dans leur démarche d'investissement.

Figurant aujourd'hui parmi les acteurs majeurs de sa profession, forte d'un portefeuille de près de 216 000 clients et d'une équipe de 1 460 hommes et femmes partageant la même passion et le même engagement, l'UFF peut continuer à préparer l'avenir avec confiance.



» Évolution du cours du titre UFFB



LE CAHIER de l'actionnaire

» Calendrier de l'actionnaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
21 mai 2015

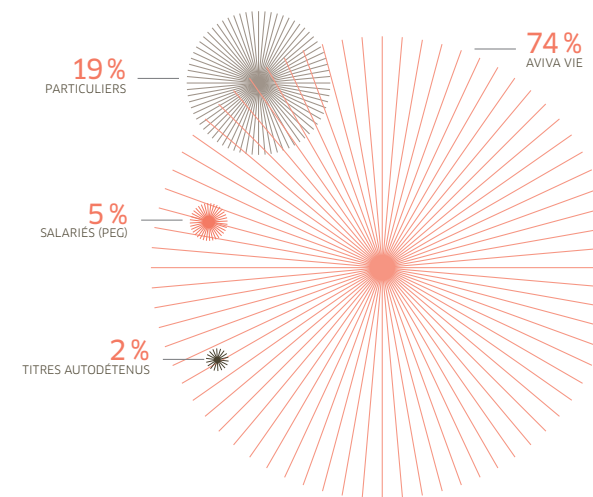
SOLDE DU DIVIDENDE:
28 mai 2015

RÉSULTATS SEMESTRIELS :
2^{ème} quinzaine de juillet 2015

RELATIONS ACTIONNAIRES :
01 40 69 64 64

E-MAIL :
comfi@uff.net

» Répartition de l'actionnariat



» Historique du cours et du dividende

ANNÉE	VOLUME ÉCHANGÉ	DERNIER COURS	COURS + HAUT	COURS + BAS	COURS MOYEN	DIVIDENDE
2010	959 809	27,00 €	30,97 € 29/10/10	21,01 € 05/07/10	26,44 €	2,60 €
2011	839 447	20,01 €	33,90 € 15/04/11	18,65 € 23/11/11	26,36 €	2,00 €
2012	762 062	15,90 €	23,86 € 02/03/12	15,00 € 18/05/12	18,81 €	1,00 €
2013	673 032	17,47 €	18,47 € 15/01/13	15,70 € 20/12/13	17,10 €	1,15 €
2014	923 899	21,01 €	22,84 € 25/08/14	17,31 € 02/01/14	20,35 €	1,50 €

LE RAPPORT

de gestion 2014

Le présent rapport de gestion rend compte de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 et expose les motifs du projet des résolutions soumises au vote des actionnaires convoqués en Assemblée Générale Mixte.

Le rapport du Président est joint à ce rapport (cf. page 43) qu'il vient compléter pour les rubriques concernées.

» 1. Environnement économique

Les temps forts de l'année 2014 :

- Un premier trimestre empreint d'incertitudes :
 - La vague de froid qui s'est abattue sur l'Est des États-Unis a temporairement suspendu la croissance de l'économie en janvier-février et freiné les espoirs de reprise rapide en Europe. La publication des résultats trimestriels s'est toutefois avérée rassurante tant aux États-Unis qu'en Europe.
 - Les tensions géopolitiques survenues au printemps entre l'Ukraine et la Russie concernant le sort de la Crimée puis des territoires russophones de l'Est ont gêné la progression des actions européennes.
- Le second semestre a été marqué par l'effondrement du prix du baril de pétrole et par la multiplication des signaux déflationnistes. Dans ce contexte, le dollar s'est apprécié de 15 % contre l'euro.
- Enfin, l'action des banques centrales au dernier trimestre, s'est particulièrement fait sentir en Europe et au Japon.

La performance des marchés :

- Les marchés obligataires :
 - Alors que les experts anticipaient une baisse progressive, l'absence de tension inflationniste est venue repousser le calendrier de normalisation des taux par les banquiers centraux.
 - Les primes de risque obligataire ont continué à baisser sous la forte pression acheteuse des investisseurs en quête de rendement. Les taux de financement des principaux pays de la zone euro ont ainsi atteint des records historiques (0,539 % pour le « 10 ans » Allemand contre 0,825 % en France).
- Les marchés actions :
 - Après un premier semestre prometteur, ils sont restés quasiment états en Europe, contrecoup des tensions entre l'Ukraine et la Russie, mais ont fortement progressé aux États-Unis (pour un investisseur en euro compte tenu de la forte appréciation du dollar).
- La baisse aussi marquée qu'inattendue du pétrole et de certaines matières premières a fortement perturbé les marchés financiers des principaux pays producteurs (Russie, Brésil, Mexique) tout en créant de la valeur pour les principaux pays consommateurs (États-Unis, Europe, Inde, Japon, Chine).

Des perspectives encourageantes en fin d'année :

- Les marchés d'actions américains ont terminé l'année sur leurs « plus hauts » historiques avec notamment une croissance de 13 % du S&P 500 (indice regroupant les 500 plus grosses capitalisations boursières).
- Les actions européennes ont repris 10 % sur les deux derniers mois de l'année. Les investisseurs estiment que compte tenu de la baisse de l'euro, du prix des matières premières et de la mise en place d'une politique monétaire très favorable en 2015, les entreprises européennes seront particulièrement bien positionnées pour exprimer leur potentiel de développement.
- La Chine a également fortement rebondi en gagnant près de 15 % en un mois et demi en dépit d'un ralentissement de la croissance économique qui laisse présager de nouvelles mesures de relance de la consommation et de l'investissement par le gouvernement central.
- Le Japon, quant à lui, enregistre une progression voisine de 20 % grâce aux actions menées par la Banque du Japon qui a accéléré le rythme d'expansion monétaire et poussé les principaux fonds de pension à revoir leurs allocations d'actifs au bénéfice des marchés d'actions. La victoire du Premier Ministre Abe aux élections législatives laisse présager de la mise en œuvre de réformes plus ambitieuses en 2015.

Dans cet environnement, l'UFF a su s'adapter et tirer parti des opportunités offertes par les marchés :

- Le 1^{er} semestre a été marqué par le lancement de produits orientés vers les actifs risqués avec un FCP PEA PME, un nouveau fonds flexible géré selon une approche originale ou encore la refonte d'un FCP diversifié à vocation patrimoniale.
- Parallèlement, nous avons conservé les positions obligataires dans nos préconisations d'allocation d'actifs sans pour autant augmenter leur poids.
- Le dernier quadrimestre aura constitué une fenêtre d'entrée intéressante pour le lancement d'une nouvelle génération de fonds de contexte - UFF Oblicontext 2021 - investi sur les obligations à haut rendement.
- Un nouveau fonds obligataire a également vu le jour - UFF Obligations 2-3 - afin de répondre aux besoins de placement des excédents de trésorerie des entreprises dans un contexte de baisse tendancielle des taux.

Si la reprise semble confirmée aux États-Unis et en bonne voie en Europe, le contexte n'est pourtant pas dépourvu de facteurs de risque à court terme ; tensions géopolitiques, déceptions macro-économiques, évolution du cours du pétrole ou encore rythme de remontée des taux d'intérêts.

Plus que jamais, il convient de diversifier les investissements et de se montrer réactif afin de maximiser les performances tout en atténuant les variations conjoncturelles.

» 2. Activité

2.1. Le Réseau de Conseillers

Avec l'intégration du réseau AE&C acquis le 1^{er} janvier 2014, l'effectif du Réseau commercial s'élève à 1 138 collaborateurs au 31 décembre 2014 contre 868 au 31 décembre 2013.

Le turn-over de l'effectif formé est historiquement bas (8,5 %). Ce taux se décompose en un turn-over de 8,2 % sur le périmètre historique, en nette amélioration par rapport à celui de 2013 (9,7 %) et en un turn-over de 9,6 % sur le réseau acquis.

2.2. L'activité

L'activité commerciale de 1 304,1 M€ est en augmentation de 29 % par rapport à 2013. Elle est emmenée, d'une part par une croissance de 10 % sur le périmètre historique et, d'autre part, par l'apport de 195,1 M€ du réseau acquis qui représente à lui seul près de 15 % de la collecte commerciale totale réalisée exclusivement en assurance-vie. Toutes les classes de produits contribuent à cette croissance :

- **Une forte progression de l'assurance-vie (+54 %)**, dont + 11 % sur le périmètre historique, avec une hausse de la part des souscriptions investies en unités de compte (62 %) soutenue par la bonne adéquation des fonds, à la demande des clients : immobiliers, obligataires, diversifiés flexibles et structurés.
- **Des investissements en valeurs mobilières (hors partenariats) qui progressent (+15 %)** avec une hausse du PEA (+61 % par rapport à 2013), des produits spécifiques de défiscalisation ISF et une stabilisation des versements Épargne après plusieurs années de décroissance.
- **Des ventes de lots immobiliers en hausse (+7 %)** (un volume supérieur et un prix moyen en hausse) notamment dues au succès du dispositif Duflot qui représente 65 % des ventes. Cette bonne tenue des ventes s'explique par l'originalité du positionnement de l'UFF qui considère l'immobilier comme un investissement patrimonial et non comme une opportunité fiscale en sélectionnant les biens avec soin pour leur qualité intrinsèque, leur emplacement et leur rendement locatif.
- **Une croissance de l'activité en SCPI (+18 %)** marquée par la hausse des souscriptions de parts de SCPI de rendement investies en immobilier professionnel.

2.3. Les actifs gérés (hors immobilier)

La hausse de l'activité conjuguée à une baisse des rachats a permis de réaliser en 2014 une collecte nette de 191 M€, dont 164 M€ sur le périmètre historique, en forte progression par rapport à 2013 (83 M€).

Le taux de fidélisation des actifs augmente et s'élève à 94,3 % en 2014 contre 93,5 % en 2013.

Forts du rachat de portefeuille intervenu le 1^{er} janvier 2014 pour 2,5 Md€, de la collecte nette positive et de l'impact favorable de la valorisation des actifs, les actifs gérés ont progressé de 628 M€ sur l'exercice et atteignent 10,9 Md€ à fin décembre 2014.

Évolution des actifs gérés (en millions d'€)			
	2012	2013	2014
Actifs gérés au 1 ^{er} janvier	6 623	7 236	10 295*
Collecte nette	49	83	191
Variation de cours	564	476	437
Actifs gérés au 31 décembre	7 236	7 795	10 923

*dont 2 500 du portefeuille acquis

Le patrimoine immobilier acquis par les clients auprès de l'UFF représente environ 30 000 lots.

3. Ressources Humaines

Au 31 décembre 2014, le Groupe de l'Union Financière de France comptait 1 466 collaborateurs dont :

- 274 chez Ufifrance Gestion
- 1 173 chez Ufifrance Patrimoine
- 13 chez CGP Entrepreneurs
- 4 Chez Myria Asset Management.

L'année 2014 a été marquée :

- par le renouvellement des Instances représentatives du personnel d'Ufifrance Gestion,
- l'accompagnement social de la création de Myria Asset Management,
- et pour Ufifrance Patrimoine, l'intégration du Réseau AE&C.

En ce qui concerne le Réseau AE&C, il a intégré Ufifrance Patrimoine au 1^{er} janvier 2014 en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail, avec transfert des contrats de travail, maintien de l'ancienneté acquise, sans aucune modification des conditions de travail et des dispositions applicables à ce personnel. Une négociation s'est ouverte au sein d'Ufifrance Patrimoine le 6 mars 2014, qui a abouti à la conclusion d'un accord le 30 juin 2014 visant à traiter des conséquences sociales de l'intégration d'AE&C au sein du Réseau salarié d'Ufifrance Patrimoine. Cet accord a fait l'objet d'un taux d'adhésion du personnel proche des 100 %.

Pour accompagner l'intégration du Réseau AE&C, les effectifs des fonctions support d'Ufifrance Gestion ont sensiblement progressé.

4. Résultats

4.1. Résultats consolidés

Les commissions de placement comptabilisées en 2014 s'élèvent à 84,5 M€ (+ 34 % par rapport à 2013). Cette évolution s'explique par :

- La progression des commissions de placement en assurance-vie (+64 %) tant sur le périmètre historique (+12 % par rapport à 2013) que sur le réseau acquis qui contribue à hauteur de 52 % de l'augmentation.
- La hausse des commissions de placement en valeurs mobilières (+16 %) et en SCPI (+36 %) qui reflète la bonne dynamique commerciale.
- La croissance de 5 % des commissions de placement immobilières. Celles-ci proviennent pour 40 % de l'activité 2014 et pour 60 % de réservations réalisées au cours des années précédentes dans la mesure où la comptabilisation des commissions s'effectue à la signature chez le notaire laquelle intervient plusieurs mois après la réalisation de la vente par le Conseiller.

Les commissions sur en-cours (108,5 M€) augmentent de 23 %, avec une progression de 7 % sur le périmètre historique en lien direct avec la hausse des actifs gérés moyens en 2014. Les commissions sur en-cours issues du portefeuille acquis représentent 75 % de l'augmentation.

Le Produit Net Bancaire de l'année 2014 ressort à 194 M€, en hausse de 26 % par rapport à celui de 2013 dont +8 % sur le périmètre historique.

Les charges d'exploitation sont en progression et s'élèvent à 160,5 M€ (+27 %).

- Les frais de personnel commercial s'élèvent à 98,4 M€. Cette augmentation de 36 % s'explique par la hausse de l'effectif moyen, par le fort niveau d'activité qui se traduit par une augmentation des rémunérations variables mais surtout par l'arrivée des Conseillers en provenance du réseau acquis qui représentent plus de 70 % de la hausse.
- Les autres charges d'exploitation (frais de personnel administratif et frais généraux) progressent de 15 % principalement sous l'effet des coûts directs du réseau acquis et du renforcement de certaines fonctions support telles que la modernisation du back-office.

Ces différentes évolutions combinées au « résultat financier » de 1,1 M€ et aux « gains et pertes liés aux transactions » relatifs à l'acquisition au 1^{er} janvier 2014 du portefeuille clients et du réseau de conseillers AE&C de 0,8 M€ conduisent à un résultat d'exploitation en croissance de 24 % à 34,3 M€ contre 27,7 M€ en 2013.

Le résultat net consolidé part du Groupe intègre la quote-part de résultat dans la société Primonial REIM détenue à 33 % pour 1,8 M€. Il s'établit à 25,1 M€ contre 18,4 M€ en 2013 avec un coût du risque limité de 0,1 M€.

Les fonds propres consolidés, après distribution prévue au titre de 2014, s'élèveront à 84 M€. La structure bilancielle consolidée est saine avec une trésorerie de 114 M€ (contre 103 M€ au 31/12/2013) gérée avec prudence dont 68 % investie en FCP monétaires, des dettes et des créances d'exploitation exclusivement à court terme pour un solde de 45 M€ (contre 26 M€ au 31/12/2013). Ces éléments traduisent la solidité financière de l'UFF, satisfaisant ainsi largement les exigences réglementaires (ratio de solvabilité CRD IV Bâle III à 21,72 %, stable par rapport au 31/12/2013 et 809 % pour le coefficient de liquidité à un mois).

4.2. Résultats de la Société mère, Union Financière de France Banque

En raison de l'intégration opérationnelle des activités du Groupe, les chiffres sociaux sont difficilement interprétables isolément. Le résultat net de l'Union Financière de France Banque s'élève en 2014 à 29,7 M€.

La situation nette individuelle, après distribution prévue au titre de 2014, s'élèvera à 151 M€ (à comparer à 146 M€ en 2013).

4.3. Résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de votre Société au cours des cinq derniers exercices (cf. page 108).

» 5. Préventions des risques

La prévention des risques est une préoccupation majeure de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de l'Union Financière de France Banque.

Le Responsable de la gestion des risques travaille avec chacun des directeurs du Groupe UFF pour recenser et mesurer les risques liés à leurs domaines de responsabilité et suivre les plans d'action mis en œuvre pour les contenir.

Périodiquement un Comité des risques présidé par la Direction Générale et animé par le Responsable de la gestion des risques, réunit les principaux directeurs du Groupe UFF, ainsi que le Responsable comptable, le Responsable des systèmes d'information, le Responsable du contrôle permanent et de la conformité et le Responsable du contrôle périodique, pour valider la cartographie des risques issue de ses travaux de recensement et d'évaluation, ainsi que les plans de contention associés (quatre comités ont eu lieu en 2014, et quatre sont programmés en 2015).

La hiérarchisation des risques majeurs qui en résulte est formalisée dans un tableau de bord mis à jour en continu, dont la dernière version est diffusée aux membres du Comité d'Audit lors de leurs réunions (quatre réunions du Comité d'Audit ont eu lieu en 2014), et dont les faits les plus significatifs sont reportés à chaque réunion du Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

L'Union Financière de France Banque et ses filiales n'exercent pas d'activité de crédit, et ne gèrent pas de comptes courants ni de moyens de paiement pour le compte de leurs clients. Par ailleurs le Groupe UFF n'intervient ni sur les marchés des changes ni sur les marchés financiers. Ces spécificités restreignent sensiblement les risques par rapport à un établissement bancaire classique.

Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

- Climat social dans l'entreprise (satisfaction des salariés) ;
- Recrutement et fidélisation des Conseillers en Gestion de Patrimoine ;
- Gestion de la relation client (suivi des réclamations) ;
- Risques opérationnels (système de remontée des incidents) ;
- Risque de non-adéquation des investissements des clients ;
- Risques sur les investissements de la Trésorerie ;
- Fraude comptable et risque d'erreur ou de non-conformité comptable et financier ;
- Veille réglementaire métiers et produits ;
- Application de la réglementation concernant la commercialisation (code des assurances, code monétaire et financier, règlement général AMF, blanchiment des capitaux, financement du terrorisme, etc.) ;
- Application de la réglementation bancaire ;
- Retard de mise en œuvre des réglementations ;
- Fraude ou malversation ;
- Protection des données informatiques (sauvegarde, piratage, crue de la Seine) ;
- Plan de continuité d'activité ;
- Conformité du système d'information aux règles comptables, CNIL et SOX ;
- Risques liés aux extensions du périmètre d'activités du groupe UFF (acquisition et création).

Du fait des marchés sur lesquels intervient le Groupe, son activité n'est pas sujette à une saisonnalité particulière.

La cartographie des risques est complétée par l'élaboration de scénarios de risques extrêmes, et les calculs de leurs impacts financiers potentiels pour UFFB en cas de survenance.

Ces calculs d'impacts sont réactualisés chaque année et communiqués au Comité d'Audit UFFB.

Tout risque potentiel de perte estimé à au moins 400 K€ donne lieu à une alerte sans délai, par la Direction Générale, au Conseil d'Administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (aucune alerte émise en 2014).

Compte tenu de l'activité de l'Union Financière de France Banque, ses ratios prudentiels bancaires sont largement supérieurs, et de manière constante, aux exigences réglementaires et l'ensemble de son endettement d'exploitation est à court terme (inférieur à 1 an).

Au 31 décembre 2014, les ratios prudentiels bancaires étaient les suivants :

- Solvabilité : 21,72 %
- Coefficient de liquidité 1 mois : 809 %

L'Union Financière de France Banque n'a pas de grands risques à déclarer à cette date.

» 6. Proposition d'affectation du résultat

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 25 080 004,49 €.

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice net individuel de 29 694 674,23 €, augmenté du report à nouveau de 42 686 110,09 €, soit un total de 72 380 784,32 €, de la façon suivante :

- distribution d'un dividende de 1,50 € par action, soit 24 349 860,00 €,
- le solde en « report à nouveau » pour 48 030 924,32 €.

Les dividendes revenant aux actions détenues par la Société au moment de la mise en paiement seront affectés au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Avant la mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Le Conseil d'Administration vous propose de fixer la date de mise en paiement du dividende au 28 mai 2015. Compte tenu de l'acompte de 0,70 € versé le 6 novembre 2014, le dividende donnera lieu au versement d'un solde net de 0,80 € par action.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2011	2012	2013
Dividende par action	2,00 €	1,00 €	1,15 €

» 7. Perspectives

L'UFF a finalisé en 2014 plusieurs chantiers stratégiques de son plan Ambition Patrimoine 2015 confortant ainsi, de manière significative, sa position de leader du Conseil en Gestion de Patrimoine. C'est avec un réseau commercial étoffé de +31 % de Conseillers en Gestion de Patrimoine, une société de gestion d'actifs opérationnelle depuis le mois d'octobre, une filiale CGP Entrepreneurs renforcée par l'acquisition de la Financière du Carrousel en février et un back-office entièrement modernisé que débute l'année 2015. 2015 sera une année charnière marquée par la consolidation de ces projets ambitieux et sera notamment consacrée à la poursuite de l'intégration des nouveaux collaborateurs, à la stabilisation de notre nouvelle organisation, de nos outils et de nos processus dans un souci d'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle et de la productivité. À la fin de l'année, l'UFF disposera d'un réseau commercial homogène, capable d'apporter partout en France le conseil adapté à la situation de chaque client. Dans le même temps, la gamme de produit fortement enrichie en 2014 continuera d'évoluer afin de répondre toujours mieux aux besoins des clients désireux de profiter des opportunités offertes par la conjoncture. C'est avec une capacité de collecte démultipliée, un socle technique renforcé et un périmètre élargi que l'UFF pourra jeter, en 2015, les bases de son nouveau plan stratégique.

» 8. Actionnariat

Au 31 décembre 2014, Aviva France détenait 74,30 % du capital de la Société.

Les contrats d'épargne et de retraite commercialisés par l'Union Financière de France, sont des produits Aviva Vie, à l'exception toutefois des contrats de retraite collective Article 39. Les actifs sous-jacents sont les FCP de la gamme Union Financière de France et un fonds en euros géré par Aviva Investors France.

La gestion financière de certains FCP Union Financière de France est assurée par Aviva Investors France, mais cette délégation de gestion n'intervient qu'à l'issue d'un processus de sélection ouvert, fondé sur les seules qualités des gérants et non sur l'appartenance à un même groupe. À fin 2014, la part des actifs des FCP gérés par Aviva Investors France était de 38,6 %.

À notre connaissance, aucun autre actionnaire ne possédait 5 %, ou plus, du capital d'Union Financière de France Banque au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2014, la Société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuils légaux ou statutaires de détention de ses actions ou de ses droits de vote.

Le FCP « UFF Épargne », support du Plan d'Épargne Groupe détenait, 758 826 actions au 31 décembre 2014, soit 4,67 % du capital de la Société.

» 9. Organisation du Conseil d'Administration

Le sujet est traité dans le rapport du Président du Conseil d'Administration. Toutes les informations sur les mandats et fonctions exercés par les administrateurs se trouvent en page 115.

» 10. Rémunérations des mandataires sociaux

10.1. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Des jetons de présence, dont le montant annuel a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2013 pour l'exercice 2013 et les exercices ultérieurs (160 000 euros maximum) et dont la répartition est décidée par le Conseil, sont versés aux administrateurs qui ne sont ni salariés, ni dirigeants de sociétés des Groupes Aviva ou de l'Union Financière de France (Ghislain de BEAUFORT, Jean-François DEBROIS, Philippe GESLIN et Hani GRESH) selon les règles suivantes :

- une part égale attribuée à chacun d'entre eux s'élevant à 16 000 euros pour une année pleine,
- une part supplémentaire attribuée à chacun de ces administrateurs, membre d'un comité (Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité des Conventions) dont une partie fixe, s'élevant à 4 600 euros pour une année pleine et pour chaque comité ainsi qu'une partie variable en fonction de l'assiduité aux réunions s'élevant à 1 000 euros par réunion à laquelle ils participent,
- leur versement intervient en deux fois, fin juin et fin décembre avec application, le cas échéant, de la règle du prorata temporis.

Au titre de l'exercice 2014, il a ainsi été versé un montant global de jetons de présence s'élevant à 132 800 euros, selon la répartition détaillée dans le tableau 3 en page 28.

10.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Comité des Nominations et des Rémunérations, dont l'activité est relatée dans le rapport du Président du Conseil d'Administration annexé au rapport de gestion, est chargé de proposer au Conseil d'Administration les modalités et le montant de la rémunération des mandataires sociaux.

• Rémunération du Président-Directeur Général

Le Conseil d'Administration du 16 mai 2013 a approuvé le procès-verbal du Comité des Nominations et des Rémunérations du 19 avril 2013, qui a pris acte que Nicolas SCHIMEL serait rémunéré à compter du 1^{er} janvier 2013 par Aviva France sur décision de son Conseil d'Administration, à la suite de sa nomination en qualité de Directeur Général d'Aviva France.

Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2013 a approuvé le procès-verbal du Comité des Nominations et des Rémunérations du 18 juin 2013 portant sur la convention conclue entre Aviva France et Union Financière de France Banque relatif à la refacturation de la rémunération de Nicolas SCHIMEL par Aviva France à Union Financière de France Banque au titre du temps passé à l'exercice de son mandat de Président-Directeur Général de l'Union Financière de France Banque. Le montant refacturé a été fixé à 150 000 euros sur l'exercice 2014. Par décision du 25 novembre 2014, il a été pris acte par le Comité des Nominations et des Rémunérations que la convention prenait fin le 31 décembre 2014. Le Conseil d'Administration a ratifié cette décision dans sa séance du 25 novembre 2014.

• Rémunération du Directeur Général Délégué

La rémunération du Directeur Général Délégué, Martine SIMON CLAUDEL, est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Le Conseil d'Administration du 16 mai 2013, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations réuni le 19 avril 2013, a arrêté la rémunération fixe du Directeur Général Délégué qui était fixée à 200 000 euros.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a approuvé par ailleurs les principes fixés en matière de rémunération variable pour l'exercice 2014.

Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2013 a approuvé le procès-verbal du Comité des Nominations et des Rémunérations du 15 octobre 2013 fixant le versement de l'indemnité de départ en retraite de Martine SIMON CLAUDEL et la prime exceptionnelle visée au procès-verbal du 10 janvier 2013.

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mars 2014, a décidé d'attribuer à Martine SIMON CLAUDEL une part variable d'un montant total de 114 607 euros au titre de l'exercice 2013.

Il est précisé que Martine SIMON CLAUDEL ayant fait valoir ses droits à retraite, le bonus annuel différé lui est réglé en 2014, conformément aux mesures actées par le Comité des Nominations et des Rémunérations du 19 avril 2013.

Le mandat de Martine SIMON CLAUDEL a pris fin le 31 janvier 2014.

Paul YOUNÈS a été nommé Directeur Général Délégué après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, par décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2013. Son mandat a pris effet au 1^{er} février 2014.

Le 11 février 2014, le Comité des Nominations et des Rémunérations a proposé la rémunération de Paul YOUNÈS. Elle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. La rémunération fixe de Paul YOUNÈS s'élève sur l'exercice 2014 à 225 000 euros. Les modalités d'attribution de la partie variable 2014 ont été fixées le 11 février 2014. Les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations ont été arrêtées par les Conseils d'Administration des 11 février et 18 mars 2014.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a proposé lors de la séance du 10 février 2015 la rémunération variable acquise au titre de l'exercice 2014. Elle s'élève pour Paul YOUNÈS à 192 000 euros, avec un versement différé à 2018 pour 74 000 euros. Le Conseil d'Administration a approuvé cette décision en sa séance du 10 février 2015.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2013			Exercice 2014		
	Part UFFB	Part Aviva	Cumul	Part UFFB	Part Aviva	Cumul
Nicolas SCHIMEL Président-Directeur Général						
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	159 148	557 712	716 860	154 226	585 000	739 226
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées aux tableaux 4)	96 150	Néant	96 150	0	0	0
TOTAL	255 298	557 712	813 010	154 226	585 000	739 226
Martine SIMON CLAUDEL Directeur Général Délégué (jusqu'au 31 janvier 2014)						
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	291 028	Néant	291 028	67 094	Néant	67 094
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	85 894	Néant	85 894	0	Néant	0
TOTAL	376 922	NÉANT	376 922	67 094	NÉANT	67 094
Paul YOUNÈS Directeur Général Délégué (à compter du 1^{er} février 2014)						
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-	-	360 042	Néant	360 042
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-	-	0	Néant	0
TOTAL	-	-	-	360 042	NÉANT	360 042

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2013					
	Montant dus			Montants versés		
	Part UFFB	Part Aviva	Cumul	Part UFFB	Part Aviva	Cumul
Nicolas SCHIMEL Président-Directeur Général						
Rémunération fixe	150 000	300 000	450 000	150 000	300 000	450 000
Rémunération variable ⁽¹⁾	0	247 500	247 500	56 411	0	56 411
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	9 148	10 212	19 360	9 148	10 212	19 360
TOTAL	159 148	557 712	716 860	215 559	310 212	525 771
Martine SIMON CLAUDEL Directeur Général Délégué						
Rémunération fixe	201 421	Néant	201 421	201 421	Néant	201 421
Rémunération variable ⁽¹⁾	89 607	Néant	89 607	41 224	Néant	41 224
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	291 028	NÉANT	291 028	242 645	NÉANT	242 645

⁽¹⁾ La rémunération variable due au titre de l'année N est versée en N+1

(en euros)	Exercice 2014					
	Montant dus			Montants versés		
	Part UFFB	Part Aviva	Cumul	Part UFFB	Part Aviva	Cumul
Nicolas SCHIMEL Président-Directeur Général						
Rémunération fixe	150 000,00	300 000	450 000	150 000,00	300 000	450 000
Rémunération variable ⁽¹⁾	0,00	285 000	285 000	0	247 500	247 500
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	4 226	0	4 226	4 226	0	4 226
TOTAL	154 226	585 000	739 226	154 226	547 500	701 726
Martine SIMON CLAUDEL Directeur Général Délégué (juqu'au 31 janvier 2014)						
Rémunération fixe	67 094	Néant	67 094	67 094	Néant	67 094
Rémunération variable ⁽¹⁾	0	Néant	0	114 607	Néant	114 067
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	67 094	NÉANT	67 094	181 701	NÉANT	181 701
Paul YOUNÈS Directeur Général Délégué (à compter du 1 ^{er} février 2014)						
Rémunération fixe	242 042	Néant	242 042	242 042	Néant	242 042
Rémunération variable ⁽¹⁾	118 000	Néant	118 000	102 607	Néant	102 607
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	360 042	NÉANT	360 042	344 649	NÉANT	344 649

⁽¹⁾ La rémunération variable due au titre de l'année N est versée en N+1

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013 (en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2014 (en euros)
Philippe GESLIN		
Jetons de présence	41 800,00	41 800,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-François DEBROIS		
Jetons de présence	30 178,00	33 200,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Manuel GOMEZ		
Jetons de présence	6 044,00	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Ghislain de BEAUFORT		
Jetons de présence	24 600,00	24 600,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
Hani GRESH		
Jetons de présence	34 200,00	33 200,00
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	136 822,00	132 800,00

Tableau 4 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social par UFFB (action UFF code FR0000034548 UFF)

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Nicolas SCHIMEL Président-Directeur Général	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Martine SIMON CLAUDEL Directeur Général Délégué (jusqu'au 31 janvier 2014)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Paul YOUNÈS Directeur Général Délégué (à compter du 1 ^{er} février 2014)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Tableau 5 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Condition d'acquisition
Nicolas SCHIMEL Président-Directeur Général	N° : 16 Date : 18/03/2010	3 825	-
Martine SIMON CLAUDEL Directeur Général Délégué (jusqu'au 31 janvier 2014)	N° : 16 Date : 18/03/2010	2 508	-
Paul YOUNÈS Directeur Général Délégué (à compter du 1 ^{er} février 2014)	N° : 16 Date : 18/03/2010	750	-
TOTAL		7 083	

Tableau 6

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Nicolas SCHIMEL Président-Directeur Général		x		x		x		x
Martine SIMON CLAUDEL Directeur Général Délégué (jusqu'au 31 janvier 2014)	x			x		x		x
Paul YOUNÈS Directeur Général Délégué (à compter du 1 ^{er} février 2014)	x			x		x		x

➤ 11. État récapitulatif des opérations réalisées en 2014 sur les titres UFFB par les mandataires sociaux

(Article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Personne concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant total
Nicolas SCHIMEL Président-Directeur Général ⁽¹⁾	3 novembre 2014	Acquisition	22,00 €	2 992,00 €
	6 novembre 2014	Acquisition	21,70 €	4 274,90 €
	1 ^{er} décembre 2014	Acquisition	21,32 €	2 984,80 €
Paul YOUNÈS Directeur Général Délégué ⁽²⁾	17 novembre 2014	Cession	20,12 €	20 120,00 €

(1) Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2014 et Président du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} janvier 2015.
(2) Directeur Général Délégué du 1^{er} février 2014 au 31 décembre 2014, puis Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ces opérations ont donné lieu à déclaration à l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

Nicolas SCHIMEL a informé la Société de la mise en place, le 29 octobre 2014, d'un mandat de gestion programmée, conforme à la recommandation n° 2010-07 de l'Autorité des Marchés Financiers, signé le 28 juillet 2014 au terme duquel il a confié à TRANSATLANTIQUE GESTION, la mission d'acquiescer pour son compte et en toute indépendance des actions UFF.

Les informations relatives aux achats réalisés en 2014 dans le cadre de ce mandat figurent dans le tableau qui précède.

12. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires comptabilisés en 2014 par l'Union Financière de France Banque et ses filiales intégrées globalement pour la mission confiée au collège des Commissaires aux Comptes se décomposent comme suit :

	Cailliau Dedouit et Associés				PriceWaterhouseCoopers			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<i>(en milliers d'euros)</i>								
1 - Audit								
1.1 Commissariat aux Comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	51	45	93	73	51	45	32	28
- Filiales intégrées globalement					96	81	60	50
1.2 Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
- Émetteur					14	35	8	22
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	51	45	93	73	161	161	100	100
2 - Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
2.1 Juridique, fiscal, social								
2.2 Autres	4	17	7	27				
Sous-total	4	17	7	27	0	0	0	0
TOTAL	55	62	100	100	161	161	100	100

13. Informations sociales et environnementales (articles L. 225-102-1 al.5 et 6 et R. 225-105-1 du Code de commerce)

Le Groupe UFF a établi son rapport RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de l'année 2014 conformément à l'article 225 de la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2. Une attestation relative à la présence et à la sincérité des informations publiées est émise par PricewaterhouseCoopers (PwC), Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant par le Groupe UFF (page 38).

Le Groupe UFF s'appuie désormais sur cet outil pour engager des démarches d'amélioration, en collaboration étroite avec les parties prenantes, en matière sociale, environnementale, et sociétale dans chacune des branches de son activité.

Cette annexe au rapport de gestion, est consultable sur le site UFF à la rubrique « Actionnaires et Investisseurs » accessible directement via le lien : <http://www.uff.net/actionnaires-investisseurs/70>.

14. Délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, l'ensemble des dettes non échues, à la clôture des deux derniers exercices, de l'Union Financière de France Banque à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit :

(en euros)	Échéances < 30 jours	Échéances < 45 jours	Échéances < 60 jours
31/12/2013	3 991	-	-
31/12/2014	41 905	-	-

15. Rachat par la Société de ses propres actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2014 (12^e résolution), la Société Union Financière de France Banque est autorisée à réaliser des achats d'actions propres pour une quantité maximale de 730 495 actions.

Dans ce cadre, la Société a procédé à l'achat de 278 402 de ses propres actions, à savoir :

Période	Nombre de titres achetés		Total titres achetés	Montant (en K€)	Prix d'achat moyen par action (en €)	Nombre de titres vendus		Total de titres vendus	Montant en K€	Prix de vente moyen par action (en €)	Nombre de titres cumulés	Montant cumulé (en K €)
	Mandat d'achat	Contrat de liquidité				Mandat d'achat *	Contrat de liquidité					
Cumul au 31.12.2013	763 842	685 454	1 449 296	45 151		465 339	675 643	1 140 982	37 955		308 314	7 196
Janvier 2014	0	1 926	1 926	35	17,97	0	4 845	4 845	83	18,10	305 395	7 148
Février 2014	0	3 634	3 634	67	18,56	0	5 258	5 258	93	18,94	303 771	7 122
Mars 2014	0	4 895	4 895	94	19,07	66 257	4 683	70 940	1 775	25,08	237 726	5 441
Avril 2014	16 202	1 875	18 077	370	20,48	0	2 239	2 239	42	20,57	253 564	5 769
Mai 2014	18 798	1 407	20 205	423	20,91	0	983	983	19	21,01	272 786	6 173
Juin 2014	0	1 754	1 754	35	19,99	0	859	859	17	20,25	273 681	6 191
Juillet 2014	0	2 323	2 323	46	19,88	0	3 898	3 898	76	20,27	272 106	6 161
Août 2014	0	3 081	3 081	64	20,86	0	2 288	2 288	46	21,43	272 899	6 179
Septembre 2014	0	3 790	3 790	82	21,49	0	2 211	2 211	46	21,79	274 478	6 215
Octobre 2014	0	6 025	6 025	126	20,97	750	2 730	3 480	77	22,66	277 023	6 264
Novembre 2014	0	2 927	2 927	61	20,82	0	2 621	2 621	55	21,55	277 329	6 270
Décembre 2014	0	4 014	4 014	85	21,07	0	2 941	2 941	62	21,34	278 402	6 293
Cumul au 31.12.2014	798 842	723 105	1 521 947	46 639		532 346	711 199	1 243 545	40 346		278 402	6 293

* : Ventes d'actions anciennes / achats d'actions nouvelles par voie de bloc pour 111 000 actions (respectivement en 2006 pour 75 000 actions, en 2007 pour 25 000 actions et en 2008 pour 11 000 actions).
Remises d'actions aux collaborateurs dans le cadre des Plans d'Attributions Gratuites d'Actions 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 pour 532 346 actions (respectivement en avril 2009 pour 91 200 actions, en mars 2010 pour 64 600 actions, en août 2010 pour 750 actions, en mars 2011 pour 61 610 actions, en mars 2012 pour 65 306 actions et en août 2012 pour 1 676 actions, en mars 2013 pour 69 198 actions, en mars 2014 pour 66 257 actions et en octobre 2014 pour 750 actions).

Les achats de l'année (72 651 actions) ont tous été réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, Kepler Corporate, dans le cadre d'un contrat de liquidité (37 651 actions) conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et d'un mandat d'achat (35 000 actions).

Dans le cadre du contrat de liquidité, 35 556 actions ont été revendues au cours de l'année 2014.

Dans le cadre du mandat d'achat, les actions ainsi achetées ont vocation à être attribuées gratuitement aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement et ce conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 278 402 de ses propres actions, soit 1,72 % du capital dont la valeur évaluée au cours d'achat était de 6 293 K€.

» 16. Rapport sur les attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'Administration prend acte du fait que la Société est tenue d'établir, conformément à la loi, un tableau des attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux dix salariés non mandataires sociaux de la Société (dont le nombre d'attributions est le plus élevé) pendant l'exercice 2014. Ce rapport est mis à votre disposition au Siège de la Société 15 jours avant l'Assemblée Générale.

» 17. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration, fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice et présente les autorisations dont le vote est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2015 :

Nature de la délégation	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'assemblée générale du 21 mai 2015		
	Date de l'Assemblée Générale (n° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice	Numéro de Résolution	Durée	Plafond maximum
Rachat par la Société de ses propres actions							
Achat par la Société de ses propres actions	15 mai 2014 (12°)	18 mois (14 novembre 2015)	4,5 % du capital social (soit 730 495)	278 402 actions (capital auto-détenu au 31.12.2014 : 1,72 % du capital social)	(8°)	18 mois	4,5 % du capital social
Réduction du capital social par annulation d'actions							
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce	16 mai 2013 (12°)	26 mois (15 juillet 2015)	4,5 % du capital social par période de 24 mois	Néant	(10°)	24 mois	4,5 % du capital social par période de 24 mois
Attribution gratuite							
Attribution gratuite aux salariés ou mandataires sociaux d'actions existantes	15 mai 2014 (14°)	38 mois (14 juillet 2017)	4 %	66 257	Néant	Néant	Néant

» 18. Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte

Nous soumettons à votre vote les résolutions suivantes :

18.1. Partie ordinaire

• Approbation des comptes annuels, affectation du bénéfice de l'exercice 2014 et fixation du dividende (Résolutions 1-2-3)

Au vu des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- les comptes individuels, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2014 un bénéfice net de 29 694 674,23 € contre 26 381 118,30€ au 31 décembre 2013,
- les comptes consolidés de l'exercice 2014 qui font ressortir un bénéfice net de 25 080 004,49 € contre 18 372 448,63 € au 31 décembre 2013.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de 1,50 €, lequel sera mis en paiement dès le jeudi 28 mai 2015.

Compte tenu de l'acompte de 0,70 € versé le 6 novembre 2014, le dividende donnera lieu au versement d'un solde net de 0,80 €.

• **Conventions réglementées (Résolution 4)**

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Ce rapport spécial figure en page 98 du Rapport Annuel 2014.

La quatrième résolution a pour objet de soumettre à votre approbation, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, les opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées conclues ou poursuivies par la Société au cours de l'exercice 2014.

• **Ratification de la cooptation de Madame Marie GRIMALDI en qualité d'administrateur (Résolution 5)**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation, décidée par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 25 mars 2015, de Madame Marie GRIMALDI en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Ghislain de BEAUFORT, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Présentation de Madame Marie GRIMALDI :

Marie GRIMALDI a 43 ans, elle est de nationalité française.

Diplômée de l'ESC de Toulouse et titulaire d'un Mastère ESSEC.

Longue expérience dans le domaine du « Consumer » dans un cadre international.

Direction Générale couvrant la Stratégie, le Marketing, l'Innovation, le Commercial, la R&D, les Opérations, les Finances et les Ressources Humaines.

Membre de Boardwomen Partners (BWP).

Actuellement Directeur Général d'Activité chez SOPARIND BONGRAIN (2^e société laitière mondiale).

• **Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article 12 des statuts (Résolutions 6-7)**

Le mandat d'administrateur d'Hervé POMMERY, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2011 en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance du FCPE « UFF ÉPARGNE », support du Plan d'Épargne Groupe et détenteur, au 31 décembre 2014, de 4,67 % du capital de la Société, s'est réuni le 18 février 2015 à l'effet de désigner deux candidats à la nomination de l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

En application de l'article 12 des statuts de la Société, vous aurez donc à vous prononcer, aux termes de la sixième et septième résolution, sur la nomination de cet administrateur parmi les deux candidatures qui vous sont soumises.

En application de l'article R. 225-83 5° du Code de commerce, les renseignements concernant chacun de ces candidats vous sont présentés ci-après.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, l'administrateur représentant les salariés actionnaires qui sera élu par l'Assemblée Générale exercera son mandat pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il est précisé que le candidat obtenant le plus grand nombre de voix sera nommé administrateur représentant les salariés actionnaires.

Candidats proposés par le FCPE UFF ÉPARGNE :

Hélène HIBERT

Age : 59 ans

Entrée à l'Union Financière de France Banque en septembre 1991.

Fonction exercée depuis 1993 : Conseiller Entreprise et Dirigeant Senior.

Nombre d'actions Union Financière de France Banque détenues : 2 000.

Hervé POMMERY

Age : 49 ans

Entré à l'Union Financière de France Banque en novembre 1992.

Fonctions exercées : successivement Responsable des Services Comptables puis, Responsable des Services Comptables et Juridique, et depuis mars 2015, Directeur des Services Comptables.

Mandats exercés à ce jour :

Union Financière de France Banque – 473 801 330 RCS Paris – Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Financière du Carrousel – 478 147 044 RCS Paris – Administrateur.

Nombre d'actions Union Financière de France Banque détenues : 2 380.

• **Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions (Résolution 8)**

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de rachat de ses propres actions.

L'autorisation existante arrivant à échéance le 14 novembre 2015, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation lui permettant de poursuivre sa politique de rachat en fonction des opportunités.

Le bilan détaillé des opérations réalisées figure au paragraphe 15 (cf. page 31) : « Rachat par la Société de ses propres actions » du rapport de gestion.

Cette autorisation porterait sur un maximum de 4,5 % du nombre total des actions composant le capital social (soit 730 495 actions).

Elle aurait pour objectifs :

- d'effectuer des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché dans la limite de 0,5 % du montant du capital social, et ce dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement,
- d'attribuer ou de céder des actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne entreprise,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'adoption de la dixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

Le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 50 €.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois.

• Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel – article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier (Résolution 9)

Conformément à l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier créé par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, il est proposé à l'Assemblée Générale de soumettre à son avis l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées au cours de l'exercice 2014 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier, c'est-à-dire les dirigeants responsables et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou du Groupe UFF.

Sont ainsi visés le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, les deux Directeurs Généraux Adjointes ainsi que le Responsable Contrôle Périodique et Audit Interne, le Responsable Contrôle Permanent, le Responsable Conformité et le Risk Manager.

La rémunération globale versée en 2014 aux personnes susvisées s'élève à 1 570 536 euros.

18.2. Partie extraordinaire

• Autorisation à consentir au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres (Résolution 10)

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser, pour une période de 26 mois, le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détient ou détiendrait par suite de rachat de ses propres titres et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 4,5 % du capital par période de 24 mois.

Le Conseil d'Administration serait habilité à réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes.

Il serait habilité par ailleurs à procéder aux modifications consécutives des statuts ainsi qu'à toute déclaration ou formalité exigée par les textes.

• Décision à prendre à la suite de l'instauration d'un droit de vote double légal par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 : rejet de la mesure et confirmation de la règle selon laquelle à une action est attachée une seule voix (Résolution 11)

La loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, entrée en vigueur le 2 avril 2014, généralise le droit de vote double pour les sociétés cotées sur un marché réglementé, sauf clause contraire des statuts qui serait adoptée postérieurement à sa promulgation.

Il est proposé à l'Assemblée de ne pas instituer de droit de vote double au bénéfice des actionnaires visés au 3^e alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce et de confirmer en conséquence la règle selon laquelle chaque action de la société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix.

En conséquence, il est proposé aux actionnaires de modifier l'article 11 alinéa 3 des statuts comme suit :

- ancienne rédaction : « Le droit de vote attaché à chaque action démembrée ou non est exercé conformément à la loi »,
- nouvelle rédaction : « Chaque action de la société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix. Aux termes de la 11^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de commerce ».

• Pouvoirs pour formalités (Résolution 12)

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

LE RAPPORT DES Commissaires aux Comptes

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société UFF Banque, désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

» Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la Société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au Siège de la Société.

» Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

» Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre septembre 2014 et avril 2015 pour une durée d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

» 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables opérationnels, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la partie RSE du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

» 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

2. ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites³, que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 35% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

» Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2015

L'un des Commissaires aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

» Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectifs et répartition hommes/femmes, répartition par âge, répartition par zone géographique,
- Nombre d'embauches et de licenciements,
- Rémunération,
- % travailleurs à temps partiel et nombre d'heures supplémentaires,
- Nombre de jours d'absence,
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail (qualitatif),
- Nombre d'accidents du travail,
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation (qualitatif),
- Nombre d'heures de formation,
- Répartition hommes/femmes, Indice de salaire hommes/femmes.

Informations environnementales :

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets (qualitatif),
- Consommation d'eau en m³,
- Consommation d'électricité en KWh et consommation de fuel.

Informations sociétales :

- En matière d'emploi et de développement régional (qualitatif),
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux (qualitatif),
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale (qualitatif),
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (qualitatif).

3. Site de Boulogne-Billancourt et Paris (avenue d'Iéna)

LE RAPPORT

annuel du Président



Rédigé en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Procédures de gouvernement d'entreprise de contrôle interne et de gestion des risques mises en place à l'Union Financière de France Banque.

«L'année 2014 a marqué un tournant important dans l'histoire de l'UFF, plus grande après sa première opération de croissance externe réussie, plus forte avec la création d'une société de gestion, Myria Asset Management, dédiée à la multigestion qui permettra de mieux encore piloter notre accès aux expertises du marché, et toujours aussi proche de ses clients, dont la satisfaction est au plus haut, et de ses collaborateurs. C'est donc dans des conditions idéales que notre Conseil d'Administration a procédé à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et que j'ai pu transmettre le témoin à Paul YOUNÈS et sa nouvelle équipe.

Cette dissociation, voulue par la loi, est l'occasion pour notre conseil, appuyé par son Comité d'Audit et des risques, de renforcer encore l'attention portée au contrôle, à la conformité et plus largement à tout ce qui contribue à la sécurité financière de nos actionnaires comme de nos clients.

La réglementation, ainsi que le contrôle des autorités de régulation se sont largement renforcées ces dernières années (l'UFF a par exemple connu deux contrôles de l'ACPR en 2013 et 2014). Cela engendre des contraintes et nécessite des moyens (et donc des coûts) supplémentaires pour tous les acteurs. Non seulement nous souhaitons être exemplaires dans ces domaines, mais nous souhaitons faire de ces contraintes des opportunités pour améliorer la qualité de notre prestation au quotidien et la valeur ajoutée apportée à nos clients.

Fort logiquement une partie importante de ce rapport est consacré à ces thèmes dont je recommande malgré un côté parfois austère la lecture à nos actionnaires ».

Nicolas SCHIMEL, Président du Conseil d'Administration

» Introduction

Président du Conseil d'Administration de l'Union Financière de France Banque, j'ai pu m'appuyer pour la rédaction de ce rapport sur les travaux du Comité d'Audit, ainsi que sur ceux :

- du Responsable du contrôle permanent,
- du Responsable du contrôle périodique,
- du Responsable de la gestion des risques,
- du Responsable de la conformité,
- du Responsable de la comptabilité.

L'un des objectifs principaux de ces travaux est d'évaluer, en continu, l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.

En 2014 j'ai aussi bénéficié du résultat d'une mission d'inspection de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui a audité la conformité au Code des assurances des activités de courtage en assurances de la filiale UFIFRANCE PATRIMOINE. À l'issue de cette mission, et sans attendre la lettre de suite à venir du Secrétariat Général de l'ACPR, j'ai émis un plan d'action pour remédier aux principales faiblesses constatées par cette inspection. Le rapport d'inspection de l'ACPR ainsi que le plan d'action mis en œuvre en conséquence, ont été communiqués aux administrateurs d'UFFB, ainsi qu'à ses Commissaires aux Comptes.

En 2015, l'avancement du plan d'action sera examiné à l'occasion de chaque Comité d'Audit.

Aucun des constats effectués par la mission d'inspection ACPR, ne remet en cause la pérennité de la société sur aucun de ses métiers.

Enfin, le plan d'action 2014 qui faisait suite à l'inspection ACPR de 2013 sur le respect par UFFB de la réglementation bancaire, a été finalisé début 2015, et ses résultats ont été communiqués en février 2015 au Secrétariat Général de l'ACPR.

J'ai présenté et fait approuver ce rapport, au Conseil d'Administration de l'Union Financière de France Banque, qui s'est réuni le 25 mars 2015.

Objectifs des procédures de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne

Les procédures de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne en vigueur à l'Union Financière de France Banque ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'Entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations financières, comptables et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'Entreprise, et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines financiers et comptables, y compris dans les filiales.

Comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, mais il est conçu pour en donner une assurance raisonnable.

» 1. Les procédures de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration considère que les recommandations du Code MIDDLENEXT sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées pour les valeurs moyennes et petites (VaMPS), publié en décembre 2009, s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, ce Code est celui auquel se réfère désormais la Société pour l'élaboration du présent rapport du Président depuis qu'il a été décidé par le Conseil d'Administration du 16 mai 2013 de ne plus se référer au Code AFEP/MEDEF, certaines de ses recommandations n'étant pas complètement adaptées à la taille de la Société, dont les actions sont admises sur l'Eurolist Compartiment B et dont le capital est contrôlé par la Société Aviva Vie. Il est disponible sur le site www.middlenext.com.

1.1. Modalités d'exercice de la présidence et de la Direction Générale

En 2014

Le Conseil d'Administration de la Société a adopté jusqu'à fin 2014, conformément à l'article 15 des statuts, une organisation classique de direction de la Société par un Président-Directeur Général assumant tout à la fois la Direction Générale de la Société et la Présidence du Conseil d'Administration considérant que ce mode de direction était le mieux adapté à la Société.

Nicolas SCHIMEL, Président-Directeur Général, a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 15 mai 2014.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions.

En sa qualité de Directeur Général, il était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerçait ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentait la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est précisé que le Conseil n'avait pas apporté de limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Nicolas SCHIMEL a été assisté en 2014 dans la direction exécutive d'UFFB, par Paul YOUNÈS, Directeur Général Délégué.

En 2015

Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2014 a pris acte de la démission de Nicolas SCHIMEL de son mandat de Directeur Général qu'il exerçait depuis septembre 2008, à effet du 1^{er} janvier 2015, et ce en conformité avec les règles de gouvernance des Etablissements de Crédit, en application de la réglementation issue de la Directive du 26 juin 2013 dite CRD IV.

Nicolas SCHIMEL continue depuis le 1^{er} janvier 2015, à exercer ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour lesquelles il a été renouvelé par décision du Conseil d'Administration réuni le 15 mai 2014, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Lors de ce Conseil d'Administration du 25 novembre 2014, les administrateurs ont aussi décidé de nommer, à effet du 1^{er} janvier 2015, en qualité de Directeur Général d'UFFB, Paul YOUNES, précédemment Directeur Général Délégué, pour la durée du mandat du Président, et en qualité de Directrice Générale Déléguée, Karyn BAYLE, pour la même durée et avec les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

À compter du 1^{er} janvier 2015, Paul YOUNÈS a cessé d'exercer les fonctions de Directeur Commercial de la filiale UFIFRANCE PATRIMOINE. Son contrat de travail a été suspendu à compter du 31 décembre 2014. Philippe GRAGE est nommé Directeur du réseau d'UFP à effet du 1^{er} janvier 2015, il occupait précédemment la fonction de Directeur du Développement d'UFIFRANCE PATRIMOINE et de Directeur Commercial du réseau AE&C d'UFIFRANCE PATRIMOINE. Karyn BAYLE qui avait été nommée Directrice Générale Adjointe le 7 avril 2014, en charge de la Direction financière, continue à exercer ses fonctions de Directeur Financier en qualité de salariée d'UFIFRANCE GESTION.

Paul YOUNES et Karyn BAYLE ont déclaré accepter ces fonctions et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre des mandats d'administrateur, de Directeur Général, de membre du Directoire ou de Directeur Général unique de sociétés anonymes.

Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration :

Nicolas SCHIMEL exerce ses fonctions de Président conformément à la loi et aux statuts. En conséquence :

- il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration,
- il rend compte à l'Assemblée Générale des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- il veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblées Générales) et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission,
- il veille au respect de l'information des administrateurs.

Pouvoirs du Directeur Général :

Paul YOUNÈS exerce ses fonctions de Directeur Général en conformité de la loi et des statuts. En conséquence :

- il assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société,
- il représente la Société dans ses rapports avec les tiers,
- et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

1.2 Le Conseil d'Administration

Les statuts (article 12) prévoient que le Conseil est composé, sauf situation particulière, de trois à dix-huit membres, nommés pour quatre ans et rééligibles. Il en comptait dix au 31 décembre 2014 (dont deux femmes).

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration sont précisées dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur, qui s'est substitué à la charte d'administrateurs de la Société en vigueur jusqu'au 15 mai 2013, s'inscrit dans le cadre des recommandations de place visant à garantir le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise et, en particulier le Code MIDDLENEXT.

Chaque administrateur adhère à ce règlement intérieur par l'acceptation de son mandat. S'agissant des personnes morales administrateurs, le règlement intérieur s'applique à la personne morale ainsi qu'à titre individuel à son représentant personne physique.

Les renseignements concernant les administrateurs figurent ci-après :

Nicolas SCHIMEL

50 ans, de nationalité française, entré dans le Groupe de l'Union Financière de France en 2008 en qualité de Conseiller du Président-Directeur Général de l'Union Financière de France Banque, puis de Directeur Général à compter du 1^{er} octobre 2008, Président-Directeur Général du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2014, et Président du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} janvier 2015.

Renouvelé en qualité d'administrateur et de Président par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 mai 2014 et le Conseil d'Administration du même jour, pour la durée statutaire de quatre ans, son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Directeur Général d'Aviva France.

Administrateur et Directeur Général d'Aviva France et Administrateur et Président du Conseil d'Administration d'Aviva Vie. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 115 de ce rapport.

Détient 24 146 actions UFFB.

Ghislain de BEAUFORT

71 ans, retraité, de nationalité française. Administrateur depuis 1997, son mandat avait été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 mai 2014, pour la durée statutaire de quatre ans. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 116 de ce rapport.

Il a démissionné de son mandat à effet du 25 mars 2015 et a été remplacé à cette date par Madame Marie GRIMALDI cooptée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2015 ; la ratification de cette cooptation est inscrite à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

Détenait à la date de sa démission 100 actions UFFB.

Stéphane CAMON

42 ans, notamment Administrateur et Directeur Général du GIE AFER et Administrateur d'Aviva Vie (la liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 117 de ce rapport), de nationalité française. Coopté en qualité d'administrateur à effet du 21 novembre 2011, sa cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2012. Le Conseil d'Administration du 14 février 2013 a pris acte de sa démission, à effet du 8 janvier 2013, de son mandat d'administrateur et de sa désignation en qualité de représentant permanent d'Aviva France, Société Anonyme à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé à 92 270 Bois-Colombes - 80, avenue de l'Europe, administrateur depuis 1997 et renouvelée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2013 pour la durée statutaire de quatre ans. Le mandat de la Société Aviva France viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Détient 100 actions UFFB.

Jean-François DEBROIS

71 ans, retraité, de nationalité française. Administrateur depuis le 30 avril 2009, son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2013 pour la durée statutaire de quatre ans et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 118 de ce rapport. Détient 300 actions UFFB.

Philippe GESLIN

74 ans, retraité, de nationalité française, ancien Président-Directeur Général de l'Union Financière de France Banque (de 1988 à 1997). Administrateur depuis mars 2003, son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 mai 2014, pour la durée statutaire de quatre ans et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 119 de ce rapport. Détient 124 actions UFFB.

Philippe GRAVIER

37 ans, Administrateur et Directeur Général d'Aviva Vie et Directeur Général Délégué d'Aviva France, de nationalité française. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 119 de ce rapport. Représentant permanent de la Société Aviva Vie, Société Anonyme à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé à 92 270 Bois-Colombes - 80, avenue de l'Europe, administrateur, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2010 et renouvelée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2014 pour la durée statutaire de quatre ans. Le mandat de la Société Aviva Vie viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Détient 100 actions UFFB.

Hani GRESH

70 ans, retraité, de nationalité française, entré dans le Groupe de l'Union Financière de France en 2002 en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Union Financière de France Banque, puis de Président-Directeur Général à compter du 3 septembre 2002, et de Président du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009.

Administrateur depuis le 3 septembre 2002 ; son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 mai 2013, pour la durée statutaire de quatre ans et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 120 de ce rapport. Détient 25 661 actions UFFB.

Hervé POMMERY

49 ans, Responsable comptable et juridique, de nationalité française. Nommé en qualité d'administrateur représentant des salariés actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2011 pour la durée statutaire de quatre ans, son mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 120 de ce rapport. Détient 2 380 actions UFFB.

Myriam SAUNIER

49 ans, Directrice des ressources humaines d'Aviva France, de nationalité française. Cooptée en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2013 ; la ratification de sa cooptation et son renouvellement pour la durée statutaire de quatre ans ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 120 de ce rapport. Détient 100 actions UFFB.

Laurence MITROVIC

51 ans, Directrice des affaires juridiques d'Aviva France, de nationalité française. Nommée en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2014 pour la durée statutaire de quatre ans, son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La liste exhaustive de ses mandats et fonctions figure en page 120 de ce rapport. Détient 100 actions UFFB.

Quatre d'entre eux, Philippe GESLIN, Jean-François DEBROIS, Hani GRESH et Ghislain de BEAUFORT, jusqu'au 25 mars 2015 (date de sa démission), puis, à compter de cette même date Madame Marie GRIMALDI (dont la cooptation est soumise à ratification de la présente Assemblée Générale) sont administrateurs indépendants, étant précisé que le Code MIDDLENEXT recommande au moins deux administrateurs indépendants.

Un membre du Conseil est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères qui guident le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les critères spécifiés par le Code MIDDLENEXT suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être actionnaire de référence de la Société,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier :
 - significatif de la Société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois années précédentes.

Philippe GESLIN nommé aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration et d'administrateur référent par décision du Conseil d'Administration du 30 mars 2013, assiste le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise et du contrôle interne.

Chaque administrateur s'engage, conformément au règlement intérieur, à détenir au moins 100 actions de la Société.

Le Conseil mène ses travaux de manière collégiale, dans un souci d'éthique, dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations des autorités de place.

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2014, avec un taux de présence de ses membres de 92 %.

Le Conseil recherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi, assure les conditions d'un bon gouvernement de l'Entreprise. Les administrateurs examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil a plus particulièrement travaillé à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, à la préparation et à la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au suivi des activités du Groupe, à l'analyse de la politique de recrutement, au développement du projet CGP Entrepreneurs, au rachat de l'activité d'exploitation du portefeuille d'Aviva Épargne Conseil (AE&C) ainsi qu'à la création d'une Société de Gestion de Portefeuille, MYRIA AM.

Il a par ailleurs, conformément à l'autorisation qui lui a été renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2011, mis en œuvre une nouvelle attribution gratuite d'actions conforme au règlement approuvé lors de sa séance du 27 avril 2011.

Le Conseil a aussi approuvé le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice 2013, ainsi que le rapport sur le fonctionnement du système de contrôle interne et la prévention des risques, communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Les débats et les décisions du Conseil sont facilités par les travaux préparatoires de ses Comités d'Etudes (Comité des Nominations et Rémunérations, Comité des Conventions, Comité d'Audit), qui lui en rendent compte après chacune de leurs réunions.

Ces différents Comités du Conseil d'Administration agissent strictement dans le cadre des missions qui leur ont été données par le Conseil. Ils préparent activement ses travaux, sont force de proposition, mais n'ont aucun pouvoir de décision.

1.3. Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et Rémunérations était composé en 2014 de trois administrateurs indépendants, Philippe GESLIN, Hani GRESH et Jean-François DEBROIS. Il est présidé par Jean-François DEBROIS.

Il s'est réuni les 11 février, 18 mars, 6 octobre et 25 novembre 2014, en présence de tous les administrateurs qui composent ce comité.

Sa mission porte principalement sur :

- formuler des recommandations et émettre des avis relatifs à la nomination et/ou à la succession des dirigeants mandataires sociaux,
- proposer au Conseil la rémunération des principaux dirigeants du Groupe UFF qui se décompose en une part fixe et une part variable, avec définition pour la part variable des objectifs annuels en veillant à la cohérence de ces objectifs avec la stratégie à moyen terme du Groupe,
- définir après la fin de l'exercice, sur appréciation de la performance individuelle et collective, la rémunération variable à verser annuellement aux dirigeants du Groupe,
- effectuer toute recommandation au Conseil concernant les avantages en nature et la retraite du Président, du Directeur Général ainsi que de tout autre dirigeant social et/ou mandataire social,
- proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions gratuites ainsi que les conditions applicables à ces attributions,
- enfin, examiner toute candidature aux fonctions d'administrateur indépendant, avec émission d'un avis auprès du Conseil.

Les principes et les règles proposés par le Comité des Nominations et Rémunérations et retenus par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations accordées aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport de gestion, à la rubrique « Rémunérations des mandataires sociaux ». Au titre de l'exercice 2014, la rémunération variable des dirigeants a porté sur l'évolution du résultat net et des objectifs de progression du chiffre d'affaires commercial et des effectifs du Réseau commercial.

1.4. Le Comité des Conventions

Le Comité des Conventions est composé de deux administrateurs indépendants, Philippe GESLIN et Jean-François DEBROIS. Il est présidé par Philippe GESLIN.

Ce comité a principalement pour objet d'examiner les conventions signées avec les sociétés du groupe Aviva par l'Union Financière de France Banque ou ses filiales, afin de donner un avis au Conseil d'Administration d'Union Financière de France Banque sur l'équité de ces conventions pour UFFB, compte tenu des conditions de marché en vigueur. Cet examen permet de déterminer si les conventions sont régies par l'article L. 225-39 du Code de commerce, ou par l'article L. 225-38 de ce même Code (formalisme des conventions réglementées).

Le Comité des Conventions s'est réuni quatre fois en 2014 et les deux administrateurs ont toujours été présents. Le Comité a ainsi pu statuer sur le caractère non réglementé d'un protocole de tierce introduction LCB-FT conclu entre UFIFRANCE PATRIMOINE et Aviva Vie, ainsi que pour une convention de délégation des dérogations et d'automatisation des opérations de gestion signée entre Aviva Vie et UFIFRANCE PATRIMOINE.

A contrario il a confirmé en 2014 la nécessité du formalisme des conventions réglementées pour le contrat de prestations de services conclu entre UFIFRANCE PATRIMOINE et Aviva Vie et GIE Aviva France pour maintenir la continuité de service en 2014 de l'activité d'exploitation du portefeuille d'assurances d'Aviva Épargne Conseil (AE&C), acquis par UFIFRANCE PATRIMOINE à date d'effet du 1^{er} janvier 2014, ainsi que pour son avenant du 25 novembre 2014. Il en a été de même concernant les conventions de commercialisation d'instruments financiers conclues entre Union Financière de France Banque et Aviva Vie et Aviva Assurances, et la convention d'apport d'affaires conclue entre Union Financière de France Banque / UFIFRANCE GESTION et Aviva Vie / Aviva Assurances. Enfin, dans le cadre du fonctionnement de MYRIA AM, société de gestion de portefeuille créée en 2014 par Union Financière de France Banque, deux conventions ont été examinées par le Comité des conventions. Pour la première, une convention de délégation de gestion financière signée entre MYRYA AM et Aviva Investors France, le Comité a conclu qu'elle ne ressortait pas du formalisme des conventions réglementées. Pour la deuxième, une convention de placement signée entre MYRIA AM et Aviva Vie, le Comité a conclu à la nécessité de proposer au Conseil de la soumettre au formalisme des conventions réglementées.

1.5. Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit était composé en 2014 de quatre administrateurs sans fonction exécutive à l'Union Financière de France Banque, dont trois administrateurs indépendants : Philippe GESLIN, Ghislain de BEAUFORT et Hani GRESH, administrateurs indépendants et Stéphane CAMON, représentant permanent d'Aviva France au Conseil.

Monsieur Philippe GESLIN est le Président du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit respecte les recommandations de bonne gouvernance issues du « Rapport final sur le Comité d'Audit » du Groupe de travail AMF de juillet 2010, présidé par Olivier POUPART-LAFARGE.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2014, en présence des Commissaires aux Comptes, selon un calendrier principalement rythmé par les dates des Conseils d'Administration. Le taux de participation des administrateurs a été de 100 %.

Le Comité d'Audit prépare les délibérations du Conseil d'Administration par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne et de prévention des risques. Il définit des orientations pour le contrôle interne et ses activités et en suit les résultats.

Il supervise l'élaboration des rapports réglementaires sur le contrôle interne et la prévention des risques, prend connaissance des programmes de travail des Commissaires aux Comptes, recueille leurs commentaires sur les comptes, et participe à leur nomination.

Est porté par ailleurs à sa connaissance, tout événement susceptible d'avoir un impact sur les comptes, tout risque émergent et toute conclusion d'audits internes ou externes.

L'activité du Comité d'Audit a principalement porté en 2014 sur :

- la validation des comptes de l'exercice 2013 et du 1^{er} semestre 2014,
- l'examen semestriel du respect des règles prudentielles de gestion de la trésorerie,
- l'examen des honoraires et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes,
- la validation du Rapport Annuel sur le contrôle interne et la prévention des risques, en applications de la réglementation bancaire sur l'organisation du contrôle interne, relatif à l'exercice 2013,
- la validation du Rapport Annuel du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne, relatif à l'exercice 2013,
- une présentation des impacts financiers qui résulteraient de scénarios de risques « extrêmes » sur les risques majeurs de la cartographie des risques,
- la mise en œuvre en 2014 du processus d'optimisation du fonctionnement des équipes de contrôle permanent et du contrôle périodique, et de renforcement des effectifs, décidés en 2013,
- l'examen du résultat des travaux 2014 concernant la fiabilité des procédures de clôture comptable (tests d'efficacité SOX mis en œuvre à UFFB),
- l'examen des résultats des programmes de travail 2014 des Commissaires aux Comptes, du Responsable du Contrôle périodique, du Responsable du Contrôle permanent et du Responsable de la conformité, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations,
- la validation des programmes de travail 2015 de ces quatre entités de contrôle.

À chaque réunion du Comité d'Audit, ses membres ont été informés :

- des contacts du Groupe UFF avec ses tutelles, l'ACPR et l'AMF, ainsi qu'avec l'URSSAF et l'administration fiscale,
- de l'avancement du plan d'action décidé en 2013 par la Direction Générale pour remédier aux principales faiblesses constatées par la mission d'inspection ACPR de 2013,
- du suivi de l'évolution des risques majeurs de l'Union Financière de France, par la communication et le commentaire de l'actualisation de l'évaluation des risques résiduels,
- de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations aux enjeux les plus significatifs émises par les acteurs du contrôle interne,
- le cas échéant, des enjeux significatifs de nouvelles réglementations,
- le cas échéant, des nouvelles recommandations significatives émises par les acteurs du contrôle interne.

Les administrateurs du Comité d'Audit UFFB ont aussi eu communication fin septembre 2014 du rapport émis le 16 septembre 2014 par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), à la suite d'une inspection menée en 2014 par ce régulateur sur la conformité au Code des Assurances de l'activité de courtage d'UFIFRANCE PATRIMOINE. À cette occasion, et sans attendre la lettre de suite à venir du Secrétariat Général de l'ACPR, la Direction Générale a émis un plan d'action. Ce plan d'action a été communiqué aux administrateurs d'UFFB, ainsi qu'à ses Commissaires aux Comptes. Son avancement sera examiné à l'occasion de chaque Comité d'Audit de 2015 par les membres du Comité d'Audit et les Commissaires aux Comptes.

Les principaux constats de l'inspection ACPR concernent :

- la nécessité de formaliser, dans un livret de stage, les 150 heures de formation préalables à l'exercice du courtage en assurances,
- la nécessité de mieux formaliser l'adéquation des contrats et des conseils, aux objectifs patrimoniaux des adhérents.

1.6. Information requise à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat, figurent dans le rapport de gestion.

2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le système de contrôle interne de l'Union Financière de France Banque est conçu pour parer aux risques spécifiques des principales activités du Groupe et est conforme à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ces activités sont :

- le service de conseil en investissement, le démarchage financier, le courtage en assurance et la commercialisation de lots immobiliers,
- la tenue de compte conservation de ses clients détenteurs de comptes d'instruments financiers investis dans les FCP dont elle est aussi promoteur et distributeur,
- la gestion de portefeuille.

Plus classiquement l'Union Financière de France Banque dispose aussi de procédures de contrôle qui sécurisent l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière.

2.1. Mise en œuvre de la Directive européenne ratios de solvabilité

Pour la mise en œuvre de la directive européenne « ratios de solvabilité bancaire » dite de Bâle II, l'Union Financière de France Banque a retenu l'approche « indicateur de base » pour la mesure des risques opérationnels et en a informé la Commission Bancaire.

Ce choix est cohérent avec la taille et la nature des risques à gérer ainsi qu'avec les choix des approches « standard » pour la mesure du risque de crédit et pour la mesure du risque de marché.

Les impacts de la mise en œuvre de la directive européenne CRD4 de juin 2013 sont faibles pour l'Union Financière de France Banque qui ne distribue pas de crédit.

2.2. Procédures de gestion des risques du Groupe UFF

Hiérarchisation et surveillance des risques

La prévention des risques est une préoccupation majeure de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de l'Union Financière de France Banque.

Le Responsable de la gestion des risques, sous l'autorité directe du Directeur Général, travaille avec chacun des directeurs du Groupe UFF pour recenser et mesurer les risques liés à leurs domaines de responsabilité et suivre les plans d'action mis en œuvre pour les contenir.

Il est nominativement désigné à l'ACPR en tant que Responsable de la gestion des risques.

Périodiquement un Comité des risques présidé par la Direction Générale et animé par le Responsable de la gestion des risques réunit les principaux directeurs du Groupe UFF ainsi que le Responsable comptable, le Responsable des systèmes d'information, le Responsable du contrôle permanent, la Responsable conformité, la Responsable du contrôle périodique et le RCCI de MYRIA AM pour valider la cartographie des risques issue de ces travaux de recensement et d'évaluation, ainsi que les plans de contention associés (quatre comités ont eu lieu en 2014, et quatre sont programmés en 2015).

La hiérarchisation des risques majeurs qui en résulte est formalisée dans un tableau de bord mis à jour en continu, dont la dernière version est diffusée aux membres du Comité d'Audit lors de leurs réunions (quatre réunions du Comité d'Audit ont eu lieu en 2014) et dont les faits les plus significatifs sont rapportés à chaque réunion du Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

L'Union Financière de France Banque et ses filiales n'exercent pas d'activité de crédit, et ne gèrent pas de comptes courants ni de moyens de paiement pour leurs clients. En 2014 le profil de risque a évolué du fait de la création de la société de gestion de portefeuille MYRIA AM, dont les risques spécifiques ont été répertoriés dans la cartographie « Groupe UFF ».

Tout risque potentiel de perte estimée à au moins 400 K€ donne lieu à une alerte sans délai, par la Direction Générale, au Conseil d'Administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (aucune alerte n'a été émise en 2014).

Nature des principaux risques

L'Union Financière de France Banque et ses filiales n'exercent pas d'activité de crédit, et n'interviennent ni sur les marchés des changes ni sur les marchés financiers, ce qui restreint sensiblement les risques par rapport à un établissement bancaire classique.

La trésorerie est majoritairement investie en OPCVM monétaires court terme ou assimilés (certificats de dépôts négociables, titres de créances négociables). La proportion des investissements de la trésorerie pouvant être allouée à d'autres types de supports d'investissement avec un horizon d'investissement plus lointain ainsi que leurs règles de diversification sont établies par une directive interne. Cette gestion de trésorerie fait l'objet d'un Comité d'Investissement mensuel, présidé par la Direction Générale d'UFFB.

Les principaux risques subsistants sont de nature réglementaire et opérationnelle, en particulier le risque de non conformité des opérations avec la clientèle sur lesquels le Responsable du Contrôle permanent et de la conformité exerce une veille permanente. Il s'assure aussi que les actions nécessaires à effectuer par les métiers opérationnels pour une mise en œuvre effective des réformes induites par les nouveaux textes, soient menées dans les délais requis.

Les métiers du Groupe font l'objet de contrôles récurrents exercés par les collaborateurs du contrôle périodique.

Il en est de même concernant le respect dans le Groupe de la législation contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Afin d'assurer le respect de cette législation, des actions d'information et de formation des Conseillers et de leur encadrement sont menées régulièrement.

Le risque informatique est plus faible que dans un établissement bancaire classique compte tenu de l'absence d'intervention sur les marchés, ainsi que de l'absence de distribution de moyens de paiement aux clients.

Il existe un Plan de Continuité de l'Activité testé et mis à jour de façon récurrente.

Les autres risques opérationnels sont liés à la fraude interne ou externe, à l'exécution des procédures, aux pratiques métiers, à l'environnement de travail, aux produits et services rendus aux clients, aux atteintes aux actifs physiques.

Ils sont sous le contrôle des départements opérationnels concernés ainsi que des départements fonctionnels (Comptabilité, Contrôle de Gestion, Service Relations Clientèle) ou des instances de contrôle périodique et de contrôle permanent quand les enjeux le justifient.

Ces risques sont réduits par une organisation très centralisée des opérations et des délégations de pouvoir. Les moyens de paiement sont notamment détenus par le seul service Trésorerie de la Direction Financière.

Les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques sont les suivants :

- Climat social dans l'entreprise (satisfaction des salariés) ;
- Recrutement et fidélisation des Conseillers en Gestion de Patrimoine ;
- Gestion de la relation client (suivi des réclamations) ;
- Risques opérationnels (Système de remontée des incidents) ;
- Risque de non adéquation des investissements des clients ;
- Risques sur les investissements de la Trésorerie ;
- Fraude comptable et risque d'erreur ou de non-conformité comptable et financier ;
- Non conformités métiers et produits ;
- Non conformités à la réglementation concernant la commercialisation (code des assurances, code monétaire et financier, règlement général AMF, blanchiment des capitaux, financement du terrorisme, etc.) ;
- Non conformités à la réglementation bancaire ;
- Retard de mise en œuvre des nouvelles réglementations ;
- Fraude ou malversation ;
- Sécurité des données informatiques (sauvegarde, piratage, crue de la Seine) ;
- Indisponibilité des locaux et/ou des centres informatiques d'exploitation ;
- Non conformités du système d'information aux règles comptables, CNIL et SOx ;
- Risques liés aux extensions du périmètre d'activités du groupe UFFB (acquisition et création).

Cette surveillance des risques a permis ces dernières années, pour exemples, de piloter finement deux enjeux majeurs pour le Groupe UFF :

- mettre en adéquation l'allocation des actifs financiers des clients à leur stratégie d'investissement,
- mettre en œuvre dans les délais requis les nombreuses réglementations qui s'appliquent aux différents métiers du groupe, notamment les métiers de la commercialisation des produits et leurs réglementations connexes telle que celle concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Du fait des marchés sur lesquels intervient le Groupe, son activité n'est pas sujette à une saisonnalité particulière.

La cartographie des risques est complétée par l'élaboration de scénarios de risques extrêmes, et les calculs de leurs impacts financiers potentiels pour UFFB en cas de survenance.

Ces calculs d'impacts sont réactualisés chaque année et communiqués au Comité d'Audit UFFB.

Compte tenu de l'activité de l'Union Financière de France Banque, ses ratios prudentiels bancaires sont largement supérieurs, et de manière constante, aux exigences réglementaires et l'ensemble de son endettement d'exploitation est à court terme (inférieur à 1 an).

2.3. L'environnement de contrôle

Les procédures écrites jouent un grand rôle dans la formation et l'efficacité des collaborateurs commerciaux et administratifs. Elles ont été recensées en 2014 et ont fait l'objet de la création d'un répertoire, ainsi que d'un plan de mise à jour des processus critiques qui le nécessitaient.

Celles de portée générale sont citées ci-dessous.

Directive Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Directive «PROCEDURE INTERNE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT» est consultable en intranet par les collaborateurs du Groupe UFF ayant à traiter des opérations avec la clientèle. Chaque année l'ensemble des collaborateurs du Groupe, commerciaux et administratifs, qui traitent ou contrôlent les opérations avec la clientèle, est formé à ces procédures.

Cette formation et la remise de cette Directive font aussi partie du cursus de formation des nouveaux salariés.

Directive Marchés d'Instruments Financiers

Les salariés du Groupe UFF sont formés aux enjeux de la Directive Marchés d'Instruments Financiers, notamment à la nécessaire formalisation des procédures de connaissance des clients et de leurs objectifs, pour pouvoir prouver l'adéquation des conseils.

Chaque année, l'ensemble des collaborateurs ayant à traiter des opérations avec la clientèle actualisent leurs connaissances par une formation, en particulier concernant la nécessaire adéquation des conseils en investissement sur actifs financiers et les règles internes relatives à leurs formalisations.

Cette formation fait aussi partie du cursus de formation des nouveaux salariés.

Les règles de délégation sont formalisées par écrit et communiquées à leurs délégataires, ainsi qu'à la comptabilité qui en contrôle le respect.

Les principales sont mises à jour et diffusées au fil des mouvements des personnels habilités et/ou des ouvertures et fermetures de comptes bancaires :

- directive sur les pouvoirs d'engagement de dépenses et de validation des factures,
- pouvoirs de signatures bancaires,
- pouvoirs d'engagement de la trésorerie.

De même les contraintes s'imposant aux collaborateurs inscrits sur la liste des initiés permanents, en vertu des articles L. 621-18-4 du Code Monétaire et Financier, et 222-16 à 222-20 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers sont régulièrement communiquées aux collaborateurs concernés.

Détection des non conformités

Dans toutes les sociétés du Groupe UFF, existe le dispositif d'alerte éthique institué par la réglementation bancaire.

Les voies de réclamations (agences, service Relations Clientèle) et de recours au médiateur FBF sont communiquées aux clients conformément aux Recommandation et Instruction des tutelles (ACPR et AMF).

Enfin, une Directive « PROCEDURE INTERNE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE » communiquée à l'ensemble du personnel du Groupe UFF, complète le dispositif de détection des non conformités.

2.4. L'organisation générale du Contrôle interne

2.4.1. Les contrôles opérationnels

La responsabilité du contrôle des opérations par les opérationnels eux-mêmes et leur hiérarchie, constitue la base du système, et s'appuie sur des procédures écrites régulièrement mises à jour (les principales étant consultables en intranet) dans les agences ainsi qu'au back-office du Siège et dans les services Trésorerie et Comptabilité de la Direction Financière.

2.4.2. Les contrôles fonctionnels

La Direction Générale

La Direction Générale dispose quotidiennement des chiffres de l'activité commerciale et est destinataire chaque mois et chaque trimestre de tableaux de bord d'activité recensant les indicateurs clefs de gestion, qui lui sont principalement fournis par le service Contrôle de Gestion.

La Direction Générale préside les Comités des Risques et participe aux Comités d'Audit.

La Direction de l'Administration Clientèle

Des tableaux de bord détaillés par opérations permettent de déterminer chaque semaine les décalages éventuels entre flux d'opérations reçus et flux d'opérations traités, afin de mettre rapidement en œuvre les actions correctives nécessaires en cas d'apparition de soldes non traités.

Une cellule fonctionnelle contrôle le respect des plannings de traitements de masse ainsi que la régularité de leurs résultats.

Cela concerne principalement :

- les souscriptions/rachats hebdomadaires de FCP,
- l'émission mensuelle des télétransmissions de prélèvements sur plans d'investissement FCP,
- les versements de dividendes et acomptes sur dividendes FCP,
- les traitements fiscaux annuels de tenue de compte conservation d'instruments financiers (IFU, lettres annuelles de plus-values FCP, ...).

Le service Relations Clientèle

Le service Relations Clientèle a pour mission de traiter, en concertation éventuelle avec le service Juridique, le Médiateur FBF ou le Médiateur AMF, tous les litiges clientèle qui n'ont pu trouver leur résolution dans la relation normale de suivi assurée par le Conseiller et le Directeur d'Agence.

Le Médiateur FBF (Fédération Bancaire Française)

Quand un litige n'a pas pu être réglé au niveau d'une agence ou du service Relations Clientèle, le Médiateur est une voie de recours pour les clients. Le Médiateur auquel peuvent s'adresser les clients d'UFFB est le Médiateur de la FBF, dans le cadre d'un contrat de service conclu entre UFFB et la FBF.

2.4.3. Le contrôle des contrôles

Le Contrôle périodique

La Responsable du contrôle périodique et de l'Audit Interne est sous l'autorité directe du Directeur Général. Elle a vocation à intervenir dans toutes les sociétés et implantations géographiques, à savoir au Siège mais aussi dans le réseau de distribution des agences UFIFRANCE PATRIMOINE. Elle est nominativement désignée à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le plan d'audit annuel a pour objectif de passer en revue selon une fréquence adaptée aux enjeux, tous les processus clefs du Groupe UFF. La cartographie de ces processus clés a été présentée au Comité d'Audit et est régulièrement mise à jour.

Le Contrôle permanent

Le Responsable du Contrôle permanent est sous l'autorité directe de la Directrice Générale Déléguée et a été nominativement désigné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le Responsable du contrôle permanent est aussi le secrétaire du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.

Le Responsable du Contrôle permanent anime un réseau de correspondants du Contrôle permanent dans les principales directions du Groupe UFF.

Il bénéficie notamment des actions de la Secrétaire générale d'UFIFRANCE PATRIMOINE, correspondante du contrôle permanent pour l'activité des agences. Elle maintient un tableau de bord d'indicateurs qualité sur les agences commerciales, et exerce un contrôle sur place auprès des Directeurs d'agence. En 2015 c'est le Responsable du contrôle permanent qui exercera ce contrôle sur place et le panel de contrôle sur pièces sera étoffé, notamment pour ce qui concerne l'adéquation des conseils donnés à la clientèle. Il met en œuvre un programme annuel de contrôles sur pièces pour s'assurer de la pérennité des contrôles en place pour parer aux risques comptables, opérationnels et conformité, y compris les tests SOX.

Le Contrôle conformité

La Responsable de la Conformité est sous l'autorité directe de la Directrice Générale Déléguée et a été nominativement désignée à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Elle assure la veille réglementaire sur les métiers du Groupe, et donne un accord préalable à tout lancement de nouveau produit ainsi que sur les documents pré-contractuels et contractuels associés. Sa principale mission consiste à veiller en permanence à ce que les principales activités du Groupe UFF soient exécutées selon des modes opératoires et contractuels qui soient en conformité avec la réglementation française, notamment le Code Monétaire et Financier, le Code des Assurances et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La Responsable de la conformité anime un réseau de correspondants conformité dans les principales directions du Groupe UFF.

Elle est prescriptrice des contrôles conformité qui sont effectués par l'équipe du contrôle permanent.

2.5. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.5.1. Les contrôles opérationnels

La majorité des écritures comptables issues du traitement des contrats liées aux opérations clients sont automatisées. Chaque écriture peut être rattachée directement au contrat d'origine (piste d'audit), et les avoirs détenus par UFFB pour le compte de tiers sont justifiés.

Les écritures manuelles relatives aux frais généraux et opérations hors clientèle (journal des ventes, régularisations, ...) sont saisies uniquement par le service Comptabilité et donnent lieu tous les matins au pointage d'un journal de saisie.

Toute écriture de trésorerie est effectuée par une cellule spécifique (service Trésorerie) ; des rapprochements bancaires quotidiens sont automatisés et donnent lieu à formalisation écrite chaque fin de mois, validée par le Responsable comptable.

Un dossier de révision est établi tous les mois pour justifier le solde des comptes clients, et trimestriellement pour les autres comptes.

Ces dossiers sont validés par le Responsable de la comptabilité ou son adjoint.

Un bilan et compte de résultat sont établis chaque trimestre et le résultat ainsi obtenu est alors rapproché du résultat établi tous les mois par le Contrôle de Gestion. Il est disponible dix jours après la fin du mois. Les contrôles mis en place dans le cadre de la démarche de certification Sarbanes Oxley (SOX) du Groupe Aviva ont permis d'améliorer l'efficacité des contrôles opérationnels des opérations comptables, concernant six flux financiers majeurs d'UFFB.

Ces six flux financiers sont ceux ayant trait :

- aux commissions de gestion Valeurs Mobilières,
- aux commissions d'acquisition Valeurs Mobilières,
- aux commissions d'acquisition Immobilières,
- aux commissions d'acquisition Assurance,
- à la gestion des frais de personnel,
- au processus de clôture des comptes et IS.

Les états financiers au 30 juin font l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes et ceux au 31 décembre font l'objet d'un audit des Commissaires aux Comptes.

2.5.2. Les contrôles fonctionnels

La Direction Générale

La Direction Générale reçoit du Contrôle de Gestion, outre les tableaux de gestion mensuels déjà évoqués, des informations relatives au suivi budgétaire et toute analyse ponctuelle qu'elle estime nécessaire à sa compréhension de l'évolution des comptes.

Le service Contrôle de Gestion

L'établissement chaque mois des tableaux de gestion est l'occasion pour le service Contrôle de Gestion de s'assurer d'évolutions cohérentes entre :

- les produits encaissés sur contrats clients souscrits et les flux de souscriptions,
- les produits encaissés et les salaires versés aux salariés commerciaux,
- les frais de gestion perçus sur actifs et les encours des actifs sous-jacents.

L'évolution de la plupart de ces flux est aussi comparée mensuellement au budget prévisionnel.

L'évolution des frais généraux fait l'objet d'un suivi trimestriel.

Enfin, chaque trimestre, le Contrôle de Gestion décompose analytiquement les résultats trimestriels comptables (agrégation par produits et types d'encours) et s'assure de la cohérence entre ses estimations de résultat et le résultat comptable réel.

Sont notamment comparés :

- les résultats comptables avec les grands agrégats opérationnels (chiffre d'affaires commercial et actifs gérés),
- les produits encaissés et des salaires versés.

2.5.3. Le plan de contrôle permanent

Du fait de l'existence de tableaux de gestion mensuels émis par le service Contrôle de Gestion ainsi que de l'analyse trimestrielle du résultat menée par ce service, le programme annuel du contrôle permanent s'intéresse, quant à lui, plus particulièrement aux comptes du bilan.

L'équipe du contrôle permanent contrôle chaque année le respect, ainsi que le résultat, des procédures comptables :

- de rapprochement mensuel des comptes bancaires,
- de suivi des éventuels retards de paiement de commission de partenaires commerciaux,
- de justification trimestrielle des comptes d'investissement de la trésorerie du Groupe,
- de justification trimestrielle des soldes des comptes clients FCP,
- de paiement mensuel des prélèvements libératoires, retenues à la source et prélèvements sociaux collectés pour l'état, sur les produits des placements FCP des clients,

et teste l'efficacité et la pérennité des contrôles opérationnels sur les 6 flux financiers majeurs du Groupe UFF (tests SOX).

Le contrôle permanent vérifie, aussi une fois par an que, la validation trimestrielle par le service Contrôle de Gestion des résultats issus de la comptabilité générale, est effective et documentée.

» 3. Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Il est rappelé, conformément à l'article 19 des statuts de la Société, que les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont celles prévues par la réglementation en vigueur.

Nicolas SCHIMEL
Président du Conseil d'Administration

LE RAPPORT DES Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Union Financière de France Banque
Exercice clos le 31 décembre 2014

Union Financière de France Banque

32, avenue d'Iena
75116 Paris

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Union Financière de France Banque et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

» Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

» Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés
Mohcine Benkirane

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

LE RAPPORT DES Commissaires aux Comptes

Sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires

Union Financière de France Banque

32 avenue d'Iena

75783 PARIS Cedex 16

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Union Financière de France Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

» 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

» 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre Groupe procède à des estimations comptables dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 2.1 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur :

- la mise en juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et l'identification d'une diminution durable de leur valeur selon les modalités décrites dans les notes 5.2 et 7.1 de l'annexe ;
- l'estimation de la valeur des plans de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, ainsi que la comptabilisation des engagements de retraite, selon les modalités décrites dans les notes 5.8, 5.11, 8.5 et 8.8 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

» 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés
Mohcine Benkirane

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

COMPTES consolidés

» État de la situation financière consolidée

Exercice clos au 31 décembre 2014

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2014
Caisse, banques centrales		53	301
Actifs financiers disponibles à la vente	7.1	90 175	90 715
Prêts & créances sur les établissements de crédit	7.2	13 112	23 434
À vue		13 112	23 434
Actifs d'impôts courants		0	1 274
Actifs d'impôts différés	9.6.2	3 525	5 516
Autres actifs et créances diverses	7.3	36 679	49 475
Participations entreprises mises en équivalence	7.5	2 321	3 152
Immeuble de placement	7.6.2	4 330	3 177
Immobilisations corporelles	7.6.2	25 968	26 727
Immobilisations incorporelles	7.6.1	482	13 829
TOTAL ACTIF		176 645	217 600

Exercice clos au 31 décembre 2014

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2014
Dettes envers la clientèle	8.2	22 159	35 538
Comptes d'épargne à régime spécial (à vue)		6 127	4 641
Autres dettes (à vue)		16 032	30 897
Passifs d'impôts courants		836	0
Autres passifs et dettes diverses	8.3	40 865	65 934
Provisions	8.5	15 840	19 021
TOTAL DES DETTES		79 700	120 493
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société mère du Groupe		96 945	97 107
Capital souscrit & primes liées		38 531	39 199
Réserves consolidées		44 830	42 039
Acompte sur dividende		(7 167)	(11 169)
Situation latente ou différée		2 379	1 958
Résultat de l'exercice		18 372	25 080
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		96 945	97 107
TOTAL PASSIF		176 645	217 600

» Compte de résultat consolidé

Exercice clos au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés		6	12
Intérêts et charges assimilés		(13)	(2)
Produits des commissions	9.1	152 084	199 338
FCP		35 721	39 354
Assurance		69 629	107 842
Immobilier		32 494	36 893
Entreprise		14 240	15 249
Charges des commissions	9.1	(703)	(6 325)
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		2 182	943
Produits des autres activités		606	274
Charges des autres activités		(306)	(272)
PRODUIT NET BANCAIRE		153 856	193 968
Charges générales d'exploitation	9.1	(124 439)	(158 824)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(1 699)	(1 569)
Résultat brut d'exploitation		27 718	33 575
Coût du risque		(8)	(109)
Gains et pertes liés aux transactions	9.2	0	796
Résultat d'exploitation		27 710	34 262
Q.P. résultat net des sociétés mises en équivalence		1 173	1 836
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	(1)
Résultat avant impôt		28 883	36 097
impôt sur les bénéfices	9.6.1	(10 510)	(11 017)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		18 373	25 080
Résultat net - part attribuable aux propriétaires de la Société mère du Groupe		18 373	25 080
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	9.4	1,15	1,57
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	9.4	1,15	1,57

» État du résultat global consolidé

Exercice clos au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Résultat net	(A) 18 372	25 080
Variation brute de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente détenus en portefeuille à la clôture de l'exercice	(594)	(243)
Dépréciation durable des actifs disponibles à la vente	0	0
Part de la juste valeur, constatée antérieurement, sur les actifs financiers disponibles à la vente cédés durant l'exercice et transférée en résultat	126	(436)
Charge/gain d'impôt sur le résultat et comptabilisé directement en capitaux propres (38,00 %)	24	258
Variation nette des écarts actuariels relatifs aux engagements de départs à la retraite	357	(2 124)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(B) (87)	(2 545)
RÉSULTAT NET ET GAINS / PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(A)+(B) 18 285	22 535
Part attribuable aux propriétaires de la Société mère du Groupe	18 285	22 535
Part des participations ne donnant pas le contrôle	0	0

» Tableau des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves consolidées (*)	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net Attribuables aux propriétaires de la Société mère du Groupe	Capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2012 retraités (**)	36 472	39 686	2 823	15 187	94 168	0	94 168
Affectation du résultat 2012	0	15 187	0	(15 187)	0	-	0
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	200	0	0	0	200	-	200
Solde du dividende au titre de 2012	0	(10 372)	0	0	(10 372)	-	(10 372)
Actions propres détenues	1 859	4	0	0	1 863	-	1 863
Autres (dont variations des actifs disponibles à la vente)	0	0	(444)	0	(444)	-	(444)
Acompte sur dividende 2013	0	(7 167)	0	0	(7 167)	-	(7 167)
Variation nette en 2013 des gains/pertes actuariels sur les indemnités de départs à la retraite	0	358	0	0	358	-	358
Effet de liquidation de filiales	0	(32)	0	0	(32)	-	(32)
Résultat de l'exercice 2013	0	0	0	18 372	18 372	-	18 372
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	38 531	37 664	2 379	18 372	96 946	0	96 946
Affectation du résultat 2013	0	18 372	0	(18 372)	0	-	0
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	(234)	0	0	0	(234)	-	(234)
Solde du dividende au titre de 2013	0	(11 207)	0	0	(11 207)	-	(11 207)
Actions propres détenues	903	35	0	0	938	-	938
Autres (dont variations des actifs disponibles à la vente)	0	0	(421)	0	(421)	-	(421)
Acompte sur dividende 2014	0	(11 169)	0	0	(11 169)	-	(11 169)
Variation nette en 2014 des gains/pertes actuariels sur les indemnités de départs à la retraite	0	(2 124)	0	0	(2 124)	-	(2 124)
Effet d'acquisition de filiales	0	(701)	0	0	(701)	-	(701)
Résultat de l'exercice 2014	0	0	0	25 080	25 080	-	25 080
Écart d'arrondi	(1)	(1)	0	0	(2)	-	(2)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	39 199	30 869	1 958	25 080	97 106	0	97 106

(*) Réserves consolidées diminuées des acomptes sur dividendes versés

(**) Retrait de l'impact de l'application par anticipation des dispositions de la norme IAS 19 révisée

Tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2014
Résultat consolidé avant impôts		28 883	36 097
+/- Dotations nettes aux amortissements & dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	1 810	2 614
+/- Dotations nettes aux provisions	8.5	(1 279)	(244)
+/- Q.P de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	7.5	(1 173)	(1 836)
+/- Gains de valorisation de l'acquisition AE&C comptabilisés en résultat		0	(6 690)
+/- Autres mouvements	11.1	199	(234)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		(443)	(6 390)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	11.1	4 439	23 542
- Impôts	11.1	(11 102)	(11 144)
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(6 663)	12 398
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(A)	21 777	42 105
+/- Flux liés aux actifs financiers	11.2	1 304	(1 220)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	7.6.1 7.6.2	(496)	(9 181)
+/- Flux liés aux titres de participation		(70)	1 004
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(B)	738	(9 397)
Dividendes versés aux actionnaires	11.3	(17 539)	(22 376)
Achats et ventes d'actions propres	8.6	1 863	938
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		(32)	(701)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(C)	(15 708)	(22 139)
AUGMENTATION / DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	A+B+C	6 807	10 569

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	6 358	13 165
Caisse, banques centrales (actif & passif)	56	53
Autres comptes (actif et passif)	6 302	13 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	13 165	23 734
Caisse, banques centrales (actif & passif)	53	300
Autres comptes (actif et passif)	13 112	23 434
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	6 807	10 569

Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 10 février 2015.

Préambule : Le 1^{er} janvier 2014, le Groupe UFF (par l'intermédiaire de sa filiale UFIFRANCE PATRIMOINE) et Aviva ont signé une convention de cession portant d'une part sur l'intégration des collaborateurs du réseau Aviva Épargne & Conseils (AE&C) au sein d'UFIFRANCE PATRIMOINE et d'autre part sur l'acquisition des portefeuilles clients de ce réseau. Le réseau AE&C exerce son activité de conseil en matière d'assurance-vie et de prévoyance sur l'ensemble du territoire national avec un effectif supérieur à 200 conseillers. Les portefeuilles clients représentent 2,5 milliards d'euros. Les principaux impacts comptables sont présentés aux § 7.6.1, 9.2 et 9.3.

1. Présentation des comptes consolidés

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2013, tels qu'exposés dans ces mêmes états financiers. Ils sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Dans les comptes de l'exercice 2014, il n'a pas été appliqué de nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations de normes existantes dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2014 et qui auraient une incidence sur les comptes du Groupe UFF.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'Union Financière de France Banque S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2014. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Dans les présentes notes, l'expression « le Groupe » fait référence à l'ensemble que forment l'Union Financière de France Banque (sigle UFFB) et ses filiales intégrées globalement (I.G.) ou par mise en équivalence (MEE).

2. Informations sur le Groupe

Dans les présentes notes l'expression « le Groupe » fait référence à l'ensemble que forment l'Union Financière de France Banque (sigle UFFB) et ses filiales intégrées globalement (I.G.).

2.1. Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction, notamment lors de l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions. Les

estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe. Ceci suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers. Les réalisations définitives des opérations pour lesquelles la Direction a eu recours à des estimations pourraient s'avérer différentes de ces estimations.

2.2. Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe n'est pas sujette à une saisonnalité particulière du fait des marchés sur lesquels intervient le Groupe.

3. Présentation des états financiers

Le format des états de synthèse utilisé (état de situation financière, compte de résultat, état du résultat global, état des variations des capitaux propres, tableau de flux de trésorerie) est conforme à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) N° 2013-04 du 7 novembre 2013.

3.1. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes de caisse, banque centrale et les créances sur les établissements de crédits (échéance inférieure à 3 mois).

3.2. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exception des actions propres détenues.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat par action des effets de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

4. Principes de consolidation

4.1. Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du 31 décembre 2014 a été modifié par rapport à celui du 31 décembre 2013 avec l'entrée de MYRIA ASSET MANAGEMENT et de LA FINANCIÈRE DU CARROUSEL. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'Union Financière de France Banque S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2014. Tous les soldes ou transactions intra-groupe, ainsi que les produits et charges provenant de transactions internes concernant les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale, sont éliminés en totalité.

Toutes les filiales détenues exclusivement par la société Union Financière de France Banque sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les filiales sur lesquelles Union Financière de France Banque exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe UFF applique depuis le 1^{er} janvier 2014 la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » notamment pour les sociétés mises en équivalence.

	Formes juridiques	Pourcentages de contrôle	Pourcentages d'intérêt			Méthodes d'intégration
			Direct	Indirect	Total	
UFIFRANCE PATRIMOINE	S.A.S.	100,00	100,00		100,00	IG
UFIFRANCE GESTION	S.A.S.	100,00	100,00		100,00	IG
CGP ENTREPRENEURS	S.A.S.	100,00	100,00		100,00	IG
MYRIA ASSET MANAGEMENT	S.A.S.	100,00	100,00		100,00	IG
LA FINANCIÈRE DU CARROUSEL	S.A.	100,00		100,00	100,00	IG
PRIMONIAL REIM	S.A.	33,34	32,25		32,25	MEE

- **UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE** est la société holding.
- **UFIFRANCE PATRIMOINE** est la société commerciale du Groupe. Elle assure la diffusion des produits et le suivi de la clientèle par l'intermédiaire du réseau de conseillers qui lui est rattaché.
- **UFIFRANCE GESTION** est le courtier d'assurances et l'agent immobilier du Groupe.
- **CGP ENTREPRENEURS** est la société en charge des partenariats avec les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants.
- **LA FINANCIÈRE DU CARROUSEL (LFDC)** est une société centrale d'achats et de services à destination des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants. L'intégralité des titres composant le capital de LFDC a été acquis le 14 février 2014.
- **MYRIA ASSET MANAGEMENT** est la société de gestion d'OPC créée le 4 juillet 2014 et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 octobre 2014.
- **PRIMONIAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT (PREIM)** est une société de gestion de SCPI agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2011. La note 10.1 « Transactions avec les parties liées » présente les éléments concernant les opérations du Groupe UFF avec la société PREIM. Conformément à IFRS 12 et en complément des informations présentées au § 7.5, les principaux agrégats sont :

	31.12.2013				31.12.2014			
	Total de Bilan	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total des Capitaux Propres	Total de Bilan	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total des Capitaux Propres
PREIM	23 497	57 601	4 138	7 526	28 993	77 104	5 664	10 089

4.2. Entité consolidante

Les comptes consolidés du Groupe sont intégrés globalement dans les comptes consolidés d'Aviva France. Au 31 décembre 2014, Aviva France détient 74,30 % du capital de l'Union Financière de France Banque. La note 10.1 « Transactions avec les parties liées » présente les éléments concernant les opérations du Groupe UFF avec celui d'Aviva France.

4.3. Information sectorielle

Le Groupe UFF est dédié au conseil en création et gestion de patrimoine. Son activité est caractérisée par la commercialisation de produits de gestion de patrimoine diversifiés. Dans ce contexte et au regard de la gestion du Groupe, un seul secteur d'activité est considéré. De même, compte tenu de la clientèle, exclusivement française, un seul secteur géographique est considéré.

» 5. Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Reconnaissance des produits et charges des commissions

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Selon la norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces avantages peuvent être évalués de façon fiable.

Comme présenté à la note 9.1, le Groupe distingue les commissions de placement (commissions de diffusion et de prélèvement) et les commissions sur encours.

Les commissions de diffusion sont comptabilisées en produits à l'issue du délai de réflexion légal accordé aux clients ou lors de l'acceptation des contrats par la compagnie d'assurances et pour l'immobilier, lors de la signature de l'acte d'acquisition devant notaire. Les commissions de prélèvement sont comptabilisées en produits lors de l'investissement.

Les commissions sur encours sont comptabilisées en produits mensuellement, trimestriellement ou annuellement selon leur nature.

Les commissions constatées en charges correspondent à des frais divers liés aux opérations avec la clientèle.

Les commissions versées au réseau commercial, classées en « charges générales d'exploitation », sont comptabilisées en charges concomitamment aux produits qui les génèrent.

5.2. Investissements et autres instruments financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39 (« Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ») peuvent être classés selon le cas en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe UFF n'a pas classé d'actifs financiers en « actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou en « actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ».

Prêts et créances

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non perception par la Banque de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. Les encours douteux donnent lieu à constitution de dépréciations inscrites en minoration des actifs. Les dotations et les reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « coût du risque ». Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur y compris les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Les gains ou pertes liés aux variations de juste valeur sont comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt, avec reclassement ultérieur en résultat lors de la cession des titres.

La juste valeur des instruments négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la clôture. Dans le cas contraire, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation ou par référence à des transactions de marché.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont examinés à chaque clôture pour déterminer s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doivent faire l'objet d'une dépréciation durable. Pour les instruments de capitaux propres, considérés comme disponibles à la vente, les critères suivants sont considérés comme des indications d'une diminution durable de leur valeur :

- FCP monétaires, une baisse au moins égale à 20 % ou sur une durée au moins égale à 3 mois,
- FCP actions & indices, une baisse au moins égale à 30 % ou sur une durée au moins égale à 9 mois,
- FCP diversifiés, une baisse au moins égale à 30 % ou sur une durée au moins égale à 6 mois.

En présence de telles indications, la moins-value latente cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée en compte de résultat. Les améliorations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Pour les instruments de dettes tels que les certificats de dépôt négociables, une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

5.3. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », la valeur brute des immobilisations incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et le cas échéant, des pertes de valeurs constatées.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas immobilisées, les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation s'est dépréciée.

Les immobilisations incorporelles du Groupe UFF correspondent principalement à des logiciels acquis ou aux coûts de développement de logiciels développés en interne. Ils sont amortis suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée (de 1 à 3 ans) et à partir de la date de mise en service.

Au cas particulier du portefeuille clients acquis le 1^{er} janvier 2014, ce dernier est amorti linéairement sur une durée de 15 ans. En outre, s'agissant d'une immobilisation incorporelle, elle devra faire l'objet d'un « impairment test » annuel et une dépréciation devra être constatée si la valeur d'utilité de ce portefeuille est inférieure à sa valeur comptable après amortissement. Les critères suivants devront notamment être considérés : rythme d'attrition du portefeuille, évolution du nombre de contrats, rentabilité des contrats. Dans le cas de la constatation d'une provision pour dépréciation, celle-ci serait reprise l'année où la valeur d'utilité du portefeuille redeviendrait supérieure à la valeur comptable du portefeuille après amortissement.

5.4. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés, selon l'approche dite par composants, sur la durée d'utilité de l'actif et selon le mode correspondant au rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Les durées et modes d'amortissement des immobilisations corporelles du Groupe UFF se présentent comme suit :

Composants	Actifs Immobiliers		Actifs Mobiliers	
	Immeuble haussmannien (av. d'Iéna Paris XVI)	Immeuble non haussmannien (Boulogne-Billancourt*)	Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans linéaire
Gros œuvre	80 ans	60 ans	Matériel Informatique	5 ans dégressif
Clos et couvert	30 ans	25 ans		
Installations Générales Techniques	20 ans	20 ans		
Aménagements	15 ans	15 ans		
	Mode linéaire			

* L'immeuble de Boulogne-Billancourt est considéré comme un immeuble d'exploitation pour la partie occupée par le Groupe et comme un immeuble de placement pour la partie louée à des tiers (cf. note 7.6.2).

5.5. Immeubles de placement

La partie de l'immeuble de Boulogne-Billancourt détenue à des fins de placement est classée dans ce poste. Conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », ces actifs sont enregistrés initialement au coût d'acquisition, y compris les coûts de transaction. Comme l'y autorise la norme IAS 40, le Groupe UFF a choisi l'option d'évaluer son immeuble de placement selon les dispositions de la norme IAS 16 sur les immobilisations corporelles (cf. note 5.4).

5.6. Dépréciations d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 « dépréciations d'actifs », le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. S'agissant des immeubles de placement détenus par le Groupe, leur valeur recouvrable est déterminée par référence aux évaluations d'expert indépendant.

5.7. Actions propres détenues

Toutes les actions propres, acquises dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat de ses propres actions en vue d'une attribution gratuite aux collaborateurs et d'un mandat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

5.8. Plans d'attribution gratuite d'actions

Depuis 2005, des attributions gratuites d'actions sont accordées aux dirigeants mandataires sociaux et à certains salariés du Groupe.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ». Ils sont enregistrés à la juste valeur des instruments accordés à la date d'attribution. La valeur des options tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché (taux sans risque, cours de l'action, volatilité) et d'une hypothèse de turn-over des bénéficiaires. S'agissant de transactions réglées en instruments de capitaux propres, cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits (soit 4 ans) avec une contrepartie en capitaux propres.

5.9. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché, de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

5.10. Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les impôts exigibles de la période ou des exercices précédents sont comptabilisés en tant que passifs ou actifs d'impôts courants selon qu'ils ne sont pas encore payés ou l'ont trop été. Le Groupe UFF a retenu de comptabiliser le Crédit Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en diminution des charges d'exploitation. Au titre de l'exercice 2014, le CICE représente 1 389 K€. Par ailleurs, des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, report en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces éléments pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

Pour la période, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 38 % pour les résultats imposés au taux normal, soit l'ensemble des différences temporelles.

5.11. Avantages au personnel

Régimes de retraite complémentaire

L'ensemble des salariés du Groupe (soit 1 466 collaborateurs au 31 décembre 2014) bénéficie d'un régime à cotisation définie géré par une compagnie d'assurances. Dans un régime à cotisation définie, l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées (1 379 K€ au 31 décembre 2014) constituent des charges de l'exercice.

Indemnités de départ en retraite

Une provision est constituée dans les comptes consolidés pour faire face au paiement des indemnités de départ en retraite des salariés. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées (estimation de l'engagement au terme de la carrière). Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ compris entre 62 ans et 65 ans selon les catégories de personnel. Ces engagements sont actualisés, et les salaires de référence retenus dans le calcul sont corrélativement corrigés d'un coefficient de revalorisation.

Taux d'actualisation

Pour la détermination de ces avantages au personnel, le taux d'actualisation des engagements du Groupe est déterminé par référence à une courbe de taux du marché à la date de clôture, c'est-à-dire un taux d'actualisation différent pour chaque maturité. La courbe de taux d'actualisation retenue pour les engagements du Groupe est iBoxx Corporate AA au 31 décembre 2014 contre un taux d'actualisation unique de 3,10 % au 31 décembre 2013. L'effet d'une variation de 0,5 % du taux d'actualisation sur l'engagement est estimé à 500 K€.

Écarts actuariels

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux de rotation du personnel) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les engagements liés au régime d'indemnité de départ en retraite vis-à-vis du personnel en activité du Groupe sont comptabilisés au bilan en provisions. Les mouvements de provisions sont classés en résultat financier (pour la fraction relative aux résultats d'actualisation) et en charges de personnel (coûts liés aux droits acquis par les salariés au cours de l'exercice).

➤ 6. Événements postérieurs à la clôture

La proposition de dividende de 1,50 € par action au titre de l'exercice 2014, a été approuvée par le Conseil d'Administration du 10 février 2015.

7. Informations complémentaires sur l'actif

7.1. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
OPCVM	90 175	90 715
TOTAL	90 175	90 715

7.1.1. OPCVM

Les décisions d'investissement ou de désinvestissement, prises par la Direction Générale, respectent des règles d'investissement et des procédures administratives validées par le Comité d'Audit. Elles font l'objet d'un suivi régulier des risques, notamment de crédit, de taux et de liquidité. Ces OPCVM sont valorisés quotidiennement en fonction des valeurs liquidatives publiées (mark to market). Sur l'ensemble du portefeuille, la part des investissements en actions représente 8 %.

(en milliers d'euros)	Valorisation à la juste valeur IAS39 au 31.12.2013	Mouvements de la période			Dépréciation durable passée en résultat durant l'exercice	Variation de la juste valeur passée en Capitaux Propres (montants bruts)	Valorisation à la juste valeur IAS39 au 31.12.2014
		Acquisitions	Cessions				
	à la valeur d'acquisition	à la juste valeur des parts détenues au 31.12.2013	au coût d'acquisition des parts acquises en 2014				
FCP Monétaires *	65 173	54 062	(49 450)	(8 006)	0	35	61 814
FCP Diversifiés	19 159	15 975	(9 474)	(5 041)	0	(156)	20 463
FCP Obligataires	5 843	9 575	(5 817)	(1 041)	0	(122)	8 438
FCP Actions	0	600	0	(600)	0	0	0
TOTAL	90 175	80 212	(64 741)	(14 688)	0	(243)	90 715

* Portefeuille composé uniquement de FCP monétaires en euros

Au cours de l'exercice, les parts de FCP cédées pour 79 429 K€ ont généré globalement une plus-value de 943 K€ enregistrée dans le compte de résultat au poste « gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

La réserve de réévaluation associée à la mise en juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Cessions	Dépréciation durable	Variation de juste valeur	Effet d'impôt	31.12.2014
Réserve de réévaluation	2 379	(436)	0	(243)	258	1 958

Ainsi l'impact brut négatif sur les capitaux propres s'établit à (679) K€ et après retraitement de l'effet d'impôt à (421) K€ au titre de l'exercice 2014.

7.1.2. Niveaux de « juste valeur »

Information sur les niveaux de « juste valeur » utilisés :

Niveau 1 : Valorisations utilisant le prix coté sur un marché actif

Niveau 2 : Valorisations basées sur des données de marché observables pour des produits similaires

Niveau 3 : Valorisations basées sur des données non observables

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31.12.2014
FCP Monétaires	61 814	0	0	61 814
FCP Diversifiés	20 464	0	0	20 464
FCP Obligataires	8 437	0	0	8 437
TOTAL	90 715	0	0	90 715

Depuis le 31 décembre 2013, aucun transfert n'a été effectué entre les différents niveaux.

7.2. Prêts & créances sur les établissements de crédit

Ces créances représentent le solde des comptes bancaires ouverts auprès des établissements de crédit (principalement avec les Groupes CASA et BNPP).

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Comptes ordinaires	13 111	23 434
Créances rattachées	1	0
TOTAL	13 112	23 434

7.3. Autres actifs & créances diverses

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Clients partenaires ⁽¹⁾	32 102	39 370
Taxes diverses	1 872	2 154
Fournisseurs avances et acomptes versés	519	1 023
Fonds de garantie des dépôts	136	141
Autres	2 050	6 787
TOTAL	36 679	49 475

⁽¹⁾ Clients partenaires : ce poste regroupe les créances sur les promoteurs immobiliers, compagnies d'assurances et les commissions de gestion sur FCP.

7.4. Échéancier des autres actifs & créances diverses

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Part recouvrable à un an au plus	36 558	49 333
Part recouvrable à plus d'un an et à moins de 5 ans	121	142
Part recouvrable à plus de 5 ans	0	0
TOTAL	36 679	49 475

7.5. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Ce poste représente la valeur des titres détenus au 31 décembre 2014 dans PRIMONIAL REIM. Elle correspond à la quote-part de 33^{1/3} % des fonds propres de cette filiale y compris le résultat de l'exercice de 1 836 K€.

7.6. Immobilisations

7.6.1. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IFRS 3, la juste valeur du portefeuille clients acquis le 1^{er} janvier 2014, a été évaluée pour une valeur brute de 14 386 K€ et constitue la principale variation de ce poste. Ce portefeuille sera amorti sur une durée de quinze ans.

7.6.1.1. Valeurs brutes des immobilisations

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Mouvements de la période		31.12.2014
		Augmentations	Diminutions	
Logiciels	1 560	130	0	1 690
Portefeuille "AE&C"	0	14 386	0	14 386
Autres	1 062	0	572	490
TOTAL	2 622	14 516	572	16 566

7.6.1.2. Valeurs des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Mouvements de la période		31.12.2014
		Augmentations	Diminutions	
Logiciels	1 399	209	0	1 608
Portefeuille "AE&C"	0	959	0	959
Autres	741	0	572	169
TOTAL	2 140	1 168	572	2 736

7.6.1.3. Valeurs nettes des immobilisations

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Mouvements de la période		31.12.2014
		Augmentations	Diminutions	
Logiciels	161	0	79	82
Portefeuille "AE&C"	0	13 427	0	13 427
Autres	321	0	1	320
TOTAL	482	13 427	80	13 829

7.6.2. Immeuble de placement / Immobilisations corporelles

L'immeuble de Boulogne-Billancourt étant considéré comme un immeuble d'exploitation pour la partie occupée par le Groupe et comme un immeuble de placement pour la partie louée à des tiers, les variations de ces deux postes sont présentées globalement.

7.6.2.1. Valeurs brutes Immeuble de placement / Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Mouvements de la période		31.12.2014
		Augmentations	Diminutions	
Terrains	8 136	0	0	8 136
Constructions	42 565	0	0	42 565
Agencements s/constructions	10 245	10	122	10 133
Autres immobilisations	8 101	1 054	202	8 953
TOTAL	69 047	1 064	324	69 787

7.6.2.2. Valeurs des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Mouvements de la période		31.12.2014
		Augmentations	Diminutions	
Terrains	0	0	0	0
Constructions	22 540	700	0	23 240
Agencements s/constructions	9 357	142	122	9 377
Autres immobilisations	6 851	617	202	7 266
TOTAL	38 748	1 459	324	39 883

7.6.2.3. Valeurs nettes Immeuble de placement / Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Mouvements de la période		31.12.2014
		Augmentations	Diminutions	
Terrains	8 136	0	0	8 136
Constructions	20 025	0	700	19 325
Agencements s/constructions	888	0	132	756
Autres immobilisations	1 250	437	0	1 687
TOTAL	30 299	437	832	29 904

7.6.2.4. Valorisation des Immeubles

Les valeurs des immeubles de Boulogne-Billancourt et Iéna au 31 décembre 2014 sont estimées annuellement par référence aux évaluations d'expert indépendant (valorisation utilisant la méthode des « Cash Flow actualisés »).

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes comptables	Valeurs recouvrables
Iéna	23,2	12,1	11,1	27,4
Boulogne immeuble d'exploitation	29,6	15,9	13,7	16,5
Boulogne immeuble de placement	6,8	3,6	3,2	3,9

L'évaluation des immeubles fait appel à des techniques de valorisation basées sur des données de marché observables (niveau 2).

8. Informations complémentaires sur le passif

8.1. Fonds propres réglementaires

(en milliers d'euros)	31.12.2013 retraité *	31.12.2014
Total des capitaux propres comptables (IFRS)	96 946	97 106
Immobilisations incorporelles	(452)	(372)
Participations qualifiées du secteur financier	(2 320)	(3 082)
Fonds propres de catégorie 1	94 174	93 652
Fonds propres de catégorie 2	0	0
FONDS PROPRES	94 174	93 652

* Les fonds propres publiés au 31 décembre 2013 étaient de 84 695 k€. Ces derniers ont été retraités en 2014 conformément aux évolutions réglementaires pour une comparabilité.

8.2. Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Comptes espèces PEA	6 127	4 642
Comptes des clients en attente d'investissement ⁽¹⁾	16 031	30 897
TOTAL	22 158	35 539

⁽¹⁾ Il s'agit des sommes détenues provisoirement par la Société, en instance d'investissement ou de règlement aux clients.

8.3. Autres passifs et dettes diverses

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Personnel, rémunérations dues	14 820	23 379
Organismes sociaux et autres	13 824	21 260
Fournisseurs	3 559	9 234
Taxes diverses	5 575	6 642
Autres	3 087	5 419
TOTAL	40 865	65 934

8.4. Échéancier des autres passifs et dettes diverses

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Part exigible à un an au plus	40 865	65 934
Part exigible à plus d'un an et à moins de 5 ans	0	0
Part exigible à plus de 5 ans	0	0
TOTAL	40 865	65 934

8.5. Provisions

8.5.1. État des provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2013	Réseau AE&C acquis	01.01.2014	Mouvements de l'exercice				31.12.2014
				Écart actuariels	Dotations	Résultat		
						Utilisées	Non utilisées	
Risque clientèle ⁽¹⁾	505		505	0	260	5	72	688
Risque prud'homal ⁽¹⁾	4 116		4 116	0	643	974	0	3 785
Risque URSSAF ⁽²⁾	2 179		2 179	0	777	439	1 740	777
Indemnité de Départ à la Retraite ⁽³⁾	8 916	800	9 716	3 426	783	456	0	13 469
Autres	123	286	409	0	1	108	0	302
TOTAL	15 839	1 086	16 925	3 426	2 464	1 982	1 812	19 021

⁽¹⁾ Ces provisions correspondent à des litiges avec des clients (risque clientèle) et des litiges avec des collaborateurs (litiges prud'homaux) qui ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en matière de provisionnement. Tous ces litiges existent au 31 décembre 2014 et ne proviennent pas d'événements post-clôture.

⁽²⁾ UFRANCE PATRIMOINE a fait l'objet en 2011 d'un contrôle URSSAF portant sur les années 2008, 2009 et 2010. L'URSSAF remet en cause les éléments de détermination de la réduction Fillon. UFRANCE PATRIMOINE conteste toujours ce redressement mais a néanmoins constituée une provision. Le dénouement sur l'exercice des contrôles URSSAF antérieurs a permis de reprendre l'intégralité des provisions qui portaient sur les années 2008 à 2013.

⁽³⁾ La provision pour indemnités de départ à la retraite tient compte des hypothèses suivantes :

	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
- départ en retraite à	à partir de 62 ans	63 ans (ou 65 ans)
- hypothèse de mortalité s'appuyant sur	la table vie INSEE 2010/2012	la table de vie 2007/2009
- taux d'actualisation	courbe de taux (IBoxx € Corporate AA)	taux d'actualisation de 3,10 %
- taux de rotation du personnel	en fonction de l'ancienneté de 2,5 %	en fonction de l'ancienneté de 2,5 %
- taux de revalorisation salariale		

Évolution sur l'exercice de la provision pour Indemnités de Départ à la Retraite

(en milliers d'euros)	31.12.2014
Valeur actuelle des prestations	
Provision à l'ouverture de l'exercice	9 716
dont UFF proforma : 8 916	
dont réseau acquis : 800	
Ecart actuariels de l'exercice	3 426
Droits supplémentaires acquis	783
Prestations payées	(457)
PROVISION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 468

8.5.2. Échéances des provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2014	- 1 an	+1 an
Risque clientèle	688	165	523
Risque prud'homal	3 786	3 300	486
Risque URSSAF	777	162	615
Indemnité Départ à la Retraite	13 468	369	13 099
Autres	302	10	292
TOTAL	19 021	4 006	15 015

8.6. Actions propres détenues

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2014 (12^e résolution), la Société Union Financière de France Banque est autorisée à réaliser des achats d'actions propres pour une quantité maximale de 730 495 actions.

La part du capital social détenu a évolué de la façon suivante :

(en nombre d'actions)	Réalisation	Mandat de rachat	Mandat de liquidité
Détention au 01.01.2014	308 314	298 503	9 811
Achats/Ventes d'actions sur l'exercice	2 095	0	2 095
Cession d'actions dans le cadre du PAGA (*) note 8.8.1	(32 007)	(32 007)	0
DÉTENTION AU 31.12.2014	278 402	266 496	11 906

(*) PAGA : Plan d'Attribution Gratuite d'Actions

Le montant net des achats/ventes d'actions (hors remise du PAGA 2010 pour 66 257 titres) intervenus sur la période a été imputé en capitaux propres pour un montant brut de (751) K€, correspondant au coût d'acquisition de ces actions. Tandis que les cessions d'actions intervenues sur la période dans le cadre du PAGA 2010 ont donné lieu à une augmentation des capitaux propres pour un montant brut de 1 689 K€, correspondant au coût d'achat initial des actions cédées. L'impact cumulé de ces deux opérations se traduit par une augmentation des capitaux propres de 938 K€ au 31 décembre 2014.

Les achats et ventes d'actions effectués dans le cadre du mandat de liquidité ont été réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement KEPLER CORPORATE dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI* reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Au 31 décembre 2014, les moyens mis à disposition du prestataire par l'UFFB sont de 11 906 titres et 161 264,40 euros contre respectivement 9 811 titres et 207 228,19 euros au 31 décembre 2013.

* AMAFI : Association Française des Marchés Financiers

8.7. Engagements hors bilan

8.7.1. Cautions bancaires

Reçues : le Groupe dispose de garanties reçues de la part d'établissements de crédit, pour un montant de 180 K€ à fin décembre 2014, stable par rapport à fin décembre 2013 (180 K€).

Données : l'Union Financière de France Banque se porte caution auprès des propriétaires des locaux commerciaux que louent ses filiales. Cet engagement porte sur un montant de 119 K€, à comparer à 147 K€ à fin décembre 2013.

8.7.2. Engagement relatif à la prise de participation d'UFFB dans la société PRIMONIAL REIM

Conformément au pacte d'actionnaires entre le Groupe PRIMONIAL et l'Union Financière de France Banque, signé le 27 avril 2011 préalablement à la prise de participation, il est prévu que :

- dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés de la SCPI UFIFRANCE IMMOBILIER décidait, dans les 3 ans suivants la nomination de PREIM (effective depuis le 4 juillet 2011), de la révoquer de ses fonctions de gérant, l'UFFB s'engage à souscrire à une augmentation de capital, dont le montant dépend de la date à laquelle interviendrait cette révocation, et à transférer concomitamment au Groupe PRIMONIAL, les 2/3 des titres ainsi créés. Cet engagement n'a plus de valeur au 31 décembre 2014.

8.8. Plans d'attribution gratuite d'actions

8.8.1. Caractéristiques des différents plans

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS - SITUATION AU 31.12.2014

Dates d'attribution	Dates d'échéance	Actions attribuées			Actions annulées *				Actions remises		Actions non remises	
		Quantités attribuées	Dont mandataires	Nombre de bénéficiaires	Avant 2014	En 2014	Quantités annulées	Nombre de bénéficiaires	Quantité remise	Nombre de bénéficiaires	Quantités restantes	Dont mandataires
18/03/10	18/03/14	71 507	6 333	85	5 250	0	5 250	7	66 257	78	0	0
15/03/11	15/03/15	71 681	5 133	84	2 300	1 800	4 100	5	0	0	67 581	5 133
03/05/12	03/05/16	79 282	6 955	92	3 300	750	4 050	5	0	0	75 232	6 955
20/03/13	20/03/17	76 900	14 200	73	0	0	0	0	0	0	76 900	14 200
18/03/14	18/03/18	42 050	0	91	0	400	400	1	0	0	41 650	0
TOTAL		341 420	32 621	309	10 850	2 950	13 800	15	66 257	78	261 363	26 288
% du capital UFFB		2,10 %	0,20 %		0,07 %	0,02 %	0,09 %		0,41 %		1,61 %	0,16 %

* Actions annulées consécutif au départ de collaborateurs.

Nombre d'actions composant le capital : 16 233 240

8.8.2. Historique des plans

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Date d'attribution	18/03/10	15/03/11	03/05/12	20/03/13
Période d'indisponibilité / d'acquisition	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Date d'échéance	18/03/14	15/03/15	03/05/16	20/03/17
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Nombre d'actions	71 507	71 681	79 282	76 900
Prix d'exercice en €	0,00	0,00	0,00	0,00
Prix de l'action à la date d'attribution en €	26,24	30,60	21,69	17,31
Taux de rendement	6,89 %	7,70 %	8,99 %	7,51 %
Juste valeur à la date d'attribution en €	19,92	22,49	15,14	12,82
Hypothèse de rotation du personnel au 31-déc.-11	13 %	12 %		
Hypothèse de rotation du personnel au 31-déc.-12	14 %	13 %	12 %	
Hypothèse de rotation du personnel au 31-déc.-13	14 %	13 %	12 %	11 %
Hypothèse de rotation du personnel au 31-déc.-14	N/A	13 %	13 %	12 %

8.8.3. Valorisation du plan 2014

	Plan 2014
Date d'attribution	18/03/14
Période d'acquisition	4 ans
Date d'échéance	18/03/18
Période de conservation	2 ans
Nombre d'actions	42 050
Prix d'exercice en €	0,00
Prix de l'action à la date d'attribution en €	19,14
Juste valeur à la date d'attribution en €	14,06
Taux de rendement	7,72 %
Hypothèse du taux de rotation du personnel	11 %

8.8.4. Charge des plans

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Plan 2009	99	
Plan 2010	306	161
Plan 2011	351	351
Plan 2012	264	256
Plan 2013	171	215
Plan 2014		103
TOTAL	1 191	1 086

9. Informations sur le compte de résultat

9.1. Synthèse analytique

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Commissions nettes de placement		
Valeurs Mobilières (FCP)	4,9	5,7
Assurance-vie	25,8	42,4
Immobilier	30,5	34,1
Entreprise	2,0	2,3
Sous-total	63,2	84,5
Commissions nettes sur encours		
Valeurs Mobilières (FCP)	30,6	31,5
Assurance-vie	43,8	62,8
Immobilier	2,0	2,1
Entreprise	11,7	12,1
Sous-total	88,1	108,5
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES	151,3	193,0
Charges d'exploitation		
Frais de personnel Commercial	(72,2)	(98,3)
Frais de personnel Administratif	(25,7)	(28,8)
Frais généraux	(28,3)	(33,4)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(126,2)	(160,5)
Gains et pertes liés aux transactions	0,0	0,8
Résultat opérationnel	25,1	33,3
Résultat financier	2,2	1,0
Autres produits d'exploitation	0,3	0,0
Résultat d'exploitation	27,6	34,3

9.2. Détail des gains et pertes liés aux transactions

Le traitement comptable de l'acquisition du réseau AE&C et du portefeuille Clients se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2014
Badwill (*)	6,7
Total des gains	6,7
Frais généraux	(1,0)
Coût des garanties salariales (**)	(3,8)
Coût des résiliations des locaux	(0,1)
Amortissement du portefeuille Clients (§ 7.6.1)	(1,0)
Total des pertes	(5,9)
GAINS ET PERTES LIÉS AUX TRANSACTIONS	0,8

(*) Le prix de cette acquisition est de 7,1 M€. Compte tenu des actifs acquis (0,5 M€), des passifs transférés (1,1 M€) et une valeur totale des portefeuilles clients, évaluée conformément à la norme IFRS 3 à 14,4 M€, l'acquisition dégage un badwill de 6,7 M€. A cela, vient s'imputer des charges liées à la transaction et provisionnées pour 5,9 M€. Ces dernières sont principalement constituées des coûts des garanties salariales.

(**) Ce coût a été calculé en application des stipulations prévues par l'accord de substitution signé le 30 juin 2014 et sur la base d'hypothèses d'obtention des garanties et de turn over conformes à ce qui est habituellement observé au sein d'UFIFRANCE PATRIMOINE.

9.3. Analyse des certains postes de la synthèse analytique

(en millions d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Commissions nettes de placement		
UFF Proforma	63,2	70,9
Réseau acquis	-	13,6
Sous-total	63,2	84,5
Commissions nettes sur en-cours		
UFF Proforma	88,1	94,2
Réseau acquis	-	14,3
Sous-total	88,1	108,5
UFF Proforma	151,3	165,1
Réseau acquis	-	27,9
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES	151,3	193,0
UFF Proforma	(72,2)	(79,2)
Réseau acquis	-	(19,1)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL COMMERCIAL	(72,2)	(98,3)

9.4. Résultat par action

	31.12.2013	31.12.2014
Résultat net part attribuable aux propriétaires de la Société mère du Groupe (en K€)	18 372	25 080
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 910 184	15 958 310
Résultat par action (en €)	1,15	1,57
Nombre d'actions et d'options de souscription	15 910 184	15 958 310
Résultat par action dilué (en €)	1,15	1,57

9.5. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires comptabilisés en 2014 par l'Union Financière de France Banque et ses filiales intégrées globalement pour la mission confiée au collège des Commissaires aux Comptes se décomposent comme suit :

	Cailliau Dedouit et Associés				PricewaterhouseCoopers			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
(en milliers d'euros)								
1 - Audit								
1.1 Commissariat aux Comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	51	45	93 %	72 %	51	45	32 %	28 %
Filiales intégrées globalement					96	81	60 %	50 %
1.2 Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Émetteur					14	35	8 %	22 %
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	51	45	93 %	72 %	161	160	100 %	100 %
2 - Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
2.1 Juridique, fiscal, social								
2.2 Autres	4	17	7 %	28 %				
Sous-total	4	17	7 %	28 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	55	62	100 %	100 %	161	160	100 %	100 %

9.6. Impôt sur les bénéfices

L'Union Financière de France Banque et ses filiales françaises ont adopté le régime fiscal des groupes de sociétés.

9.6.1. Calcul de la charge d'impôt

Pour l'exercice 2014, l'impôt est calculé au taux de 38,00 % incluant la contribution exceptionnelle 10,7 % (portée à la charge des grandes entreprises) dont l'application est fonction d'un seuil de chiffre d'affaires.

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Impôt exigible	11 102	11 144
Impôts différés	(592)	(127)
CHARGE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	10 510	11 017

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Résultat comptable net consolidé	18 372	25 080
Impôt sur les sociétés	10 510	11 017
Résultat comptable consolidé avant impôt	28 882	36 097
Déductions et Réintégrations nettes	(925)	(8 479)
Résultat fiscal consolidé	27 957	27 618
Taux normal de l'IS	33,33 %	33,33 %
Impôt sur les sociétés	9 320	9 206
Contribution sociale (3,3 %)	282	279
Contribution exceptionnelle (10,7 %)	997	985
Impôts différés	(616)	(386)
Impôt sur mise en juste valeur des titres disponibles à la vente (1)	24	258
Autres	503	675
Charge d'impôt au compte de résultat	10 510	11 017
TAUX D'IMPÔT GLOBAL	36,39 %	30,52 %

⁽¹⁾ Impôt lié à la variation de la situation latente des actifs disponibles à la vente durant l'exercice.

9.6.2. Détail des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF		
Participation des salariés	434	374
Indemnités de départ à la retraite	3 388	5 118
Crédit bail	407	396
Réservations immobilières	802	1 013
Autres	155	189
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	5 186	7 090
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF		
Annulation de l'IS sur la provision pour actions propres	1 661	1 574
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	1 661	1 574
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À L'ACTIF DU BILAN	(3 525)	(5 516)

9.6.3. Détail des impôts différés au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Participation des salariés	(123)	60
Indemnités de départ à la retraite	(355)	(124)
Crédit bail	(28)	11
Réservations immobilières	(229)	(211)
Autres	(14)	(33)
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	24	258
Annulation de l'IS sur la provision pour actions propres ⁽²⁾	133	(88)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU COMPTE DE RÉSULTAT	(592)	(127)

⁽¹⁾ Neutralisation (+/-) de l'impact d'impôt constaté dans les comptes sociaux et lié aux plus et moins-values latentes.

⁽²⁾ Annulation de l'impact d'impôt sur la provision, constatée dans les comptes sociaux, et calculée sur les actions propres à remettre dans le cadre des PAGA.

10. Informations relatives aux parties liées

10.1. Transactions avec les parties liées

10.1.1. Groupe Aviva France

Aviva France, Société mère de l'Union Financière de France Banque, est considérée comme « parties liées » au sens de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées ». Les relations opérationnelles entre les sociétés des deux groupes concernent :

AVIVA VIE	Assurance vie
AVIVA INVESTORS FRANCE	Gestion Financière de certains FCP
GIE AVIVA FRANCE	Infogérance du système d'exploitation
AVIVA REFERENS	Commercialise des produits de l'offre UFF (hors assurance)

Les éléments concernant les opérations avec Aviva France sont :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
ACTIF		
Autres actifs et créances diverses	9 247	9 929
PASSIF		
Autres passifs et dettes diverses	764	2 942
COMPTE DE RESULTAT		
Produits des commissions	99 448	135 495
dont AVIVA VIE	37 340	70 319
dont AVIVA INVESTORS FRANCE	62 108	65 176
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(1 257)	(3 872)

⁽¹⁾ dont infogérance.

10.1.2. Primonial Real Estate Investment Management (PREIM)

L'Union Financière de France Banque détenant 33,33 % du capital de la société PREIM, celle-ci est considérée comme « parties liées » au sens de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées ».

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
ENGAGEMENT HORS BILAN (cf § 8.7)	300	0

Il n'y a plus de relation opérationnelle entre les sociétés du Groupe UFF et la société PREIM depuis le 1^{er} janvier 2013.

10.2. Rémunérations des principaux dirigeants

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Montant des rémunérations allouées :		
aux membres du Comité de Direction ⁽¹⁾	1 996	2 183
aux membres du Conseil d'Administration ⁽²⁾	137	133
Provision des indemnités de fin de carrière :		
aux membres du Comité de Direction ⁽¹⁾	378	412

⁽¹⁾ Le Comité de Direction est composé de onze personnes.

⁽²⁾ Il s'agit de jetons de présence. Ces derniers ne sont versés qu'aux administrateurs qui ne sont ni salariés ni dirigeants de sociétés des Groupes Aviva et UNION FINANCIÈRE DE FRANCE.

À la clôture, le nombre d'actions attribuées aux membres du Comité de Direction dans le cadre des PAGA 2011, 2012, 2013 et 2014 est de :

(en nombre d'actions)	31.12.2013	31.12.2014
Attribution gratuite d'actions	84 620	74 413

11. Informations sur le tableau de flux de trésorerie

11.1. Flux liés à l'activité opérationnelle

Le poste « autres mouvements » (234) K€ correspond à la variation nette des avantages au personnel (IFRS 2) incluant la dotation des plans en cours pour (1 086) K€ et la reprise liée à la réalisation du plan 2010 pour 1 320 K€.

Le poste « flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers » correspond au fonds de roulement d'exploitation avec au 31/12/2014 un excédent de 23 543 K€ contre un excédent de 4 439 K€ au 31/12/2013.

Le poste « impôts » correspond à l'impôt exigible de l'exercice (note 9.6).

11.2. Flux liés aux opérations d'investissement

Ce poste comprend :

- la variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, à leur valeur d'acquisition, pour (1 220) K€ contre 1 304 K€ au 31/12/2013,
- la variation nette des acquisitions des immobilisations dont le réseau AE&C pour (8 000) K€,
- le versement d'un dividende par PREIM pour 1 000 K€ (qui a diminué la valeur des titres mis en équivalence).

11.3. Flux liés aux opérations de financement

Les dividendes versés sur la période sont les suivants :

(en milliers d'euros) Au titre des exercices	Acomptes	Dates	Soldes	Dates
2012			10 372	23-mai-13
2013	7 167	7-nov.-13	11 207	22-mai-14
2014	11 169	6-nov.-14		

LE RAPPORT SPÉCIAL DES Commissaires aux Comptes

Sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires

Union Financière de France Banque

32, avenue d'Iena
75783 PARIS Cedex 16

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

» Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention de commercialisation d'instruments financiers et de services d'investissement

Cette convention, de commercialisation d'instruments financiers et de services d'investissements entre les Sociétés Union Financière de France Banque et Aviva Vie (en présence d'Aviva Assurances) a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 15 mai 2014, mais non encore signée à ce jour. Elle porte d'une part, sur la commercialisation par Aviva Vie de produits financiers promus par Union Financière de France Banque et des tiers agréés et promus par Union Financière de France Banque et, d'autre part, sur la fourniture par Aviva Vie des services de conseil en investissement, RTO et placement non garanti, et ce dans le cadre du projet Aviva ReferenS.

En contrepartie de l'activité déployée au titre de la distribution des produits financiers et services associés, Aviva vie percevra de votre société des commissions, dont les modalités de détermination et le barème varient selon les typologies de commissions et de produits.

Le montant des charges comptabilisées en 2014 au titre de cette convention s'élève à 31 778 €.

Personnes concernées : Nicolas Schimel (Président-Directeur Général d'UFFB jusqu'au 31 décembre 2014 et Président du Conseil d'Administration d'Aviva Vie), Philippe Gravier (Administrateur d'UFFB et Directeur Général d'Aviva Vie) et Stéphane Camon (Administrateur d'UFFB et d'Aviva Vie).

Convention d'apport d'affaires

Cette convention d'apport d'affaires conclue entre les Sociétés Union Financière de France Banque, Ufrance Gestion, Aviva Vie et Aviva Assurances a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 novembre 2014, mais non encore signée à ce jour.

Elle porte sur les conditions de rémunération d' Aviva Vie par Union Financière de France Banque au titre de la commercialisation par les agents généraux Aviva (dans le cadre du projet Aviva ReferenS) de produits financiers promus par Union Financière de France Banque et des tiers agréés et promus par cette dernière, et ce en vertu d'un mandat d'agent lié signé entre l'Union Financière de France Banque (Prestataire de Services d'Investissement) et chaque agent général adhérent au projet Aviva ReferenS.

L'apporteur d'affaires percevra des commissions de votre Société dont le barème et les modalités de règlement sont définis en fonction de la typologie de commissions et de produits. Le barème résulte de la répartition de l'enveloppe globale de commissions entre les agents généraux habilités au titre de la commercialisation et l'assureur au titre de l'apport d'affaires.

Au titre de l'exercice 2014, cette convention n'a pas eu d'effet.

Personnes concernées : Nicolas Schimel (Président-Directeur Général d'UFFB jusqu'au 31 décembre 2014 et Président du Conseil d'Administration d'Aviva Vie), Philippe Gravier (Administrateur d'UFFB et Directeur Général d'Aviva Vie) et Stéphane Camon (Administrateur d'UFFB et d'Aviva Vie).

» Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés
Mohcine Benkirane

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

LE RAPPORT DES Commissaires aux Comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires
Union Financière de France Banque
32 avenue d'Iéna
75783 PARIS Cedex 16

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Union Financière de France Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

» 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

COMPTES annuels

» 2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre Société procède, en date de clôture, à l'identification des moins-values latentes entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres de placement et celles entre la valeur d'utilité et la valeur d'acquisition pour les parts dans les entreprises liées et enregistre des dépréciations selon les modalités décrites dans les notes 3.2, 3.3, 4.3 et 4.4 de l'annexe.
- Dans le cadre de nos appréciations, nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'annexe aux comptes annuels.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

» 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés
Mohcine Benkirane

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

Actif (en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Caisse, banques centrales	53	301
Créances sur les établissements de crédit	12 800	20 872
Opérations avec la clientèle	1 129	2 936
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 774	8 525
Actions et autres titres à revenu variable	74 629	73 028
Participations et autres titres à long terme	296	296
Parts dans les entreprises liées	72 054	73 554
Immobilisations incorporelles	30	30
Immobilisations corporelles	29 981	29 164
Actions propres	7 196	6 293
Autres actifs	5 794	4 513
Comptes de régularisation	10 570	14 989
TOTAL	220 306	234 501
Engagements hors bilan (en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Engagements reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	180	180
Passif (en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Opérations avec la clientèle	38 733	45 282
Comptes d'épargne à régime spécial (à vue)	6 127	4 642
Autres dettes (à vue)	32 606	40 640
Autres passifs	7 607	7 162
Comptes de régularisation	12 497	13 372
Provisions	4 572	4 470
Total des dettes	63 409	70 286
Capitaux propres	156 897	164 215
Capital souscrit	15 467	15 467
Primes d'émission & fusion	27 514	27 514
Réserves	60 023	60 023
Report à nouveau	34 679	42 686
Acompte sur dividende	(7 167)	(11 169)
Résultat de l'exercice	26 381	29 694
TOTAL	220 306	234 501
Engagements hors bilan (en milliers d'euros)		
Engagements donnés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle (cautions)	492	464
Autres engagements	300	0

» Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés	5	13
Intérêts et charges assimilées	(13)	0
Revenus des titres à revenu variable	5 000	7 001
Commissions (produits)	87 290	93 680
Commissions (charges)	(609)	(591)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles	563	939
Autres produits d'exploitation	3 153	2 762
Autres charges d'exploitation	(173)	(142)
Produit net bancaire	95 216	103 662
Charges générales d'exploitation	(54 847)	(60 117)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(721)	(731)
Résultat brut d'exploitation	39 648	42 814
Coût du risque	350	(20)
Résultat d'exploitation	39 998	42 794
Gains ou pertes sur autres actifs	(424)	0
Résultat courant avant impôt	39 574	42 794
Impôt sur les bénéfices	(13 193)	(13 100)
Résultat net de l'exercice	26 381	29 694

» Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2014
Résultat courant avant impôts	39 574	42 795
+/- Dotations nettes aux amortissements & dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles	833	817
+/- Dotations nettes aux provisions	(129)	(102)
+/- Dotations nettes aux dépréciations Clients	0	20
+/- Dépréciations des titres de placement	(458)	0
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	246	735
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 015	10 651
- Impôts	(13 193)	(13 100)
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(11 178)	(2 449)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	28 642	41 081
+/- Flux liés aux actifs financiers	3 040	(1 150)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
+/- Flux liés aux actions propres détenues	1 859	903
+/- Flux liés aux titres de participation	(33 564)	(1 500)
+/- Flux liés aux titres de l'activité de portefeuille	(14)	0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(28 679)	(1 747)
Dividendes versés aux actionnaires	(17 539)	(22 376)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(17 539)	(22 376)
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE & DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A+B+C	(17 576)	16 958

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	14 984	(2 592)
Caisse, banques centrales (actif & passif)	56	53
Autres comptes (actif et passif)	14 928	(2 645)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	(2 592)	14 366
Caisse, banques centrales (actif & passif)	53	301
Autres comptes (actif et passif)	(2 645)	14 065
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(17 576)	16 958

Extrait de l'annexe aux comptes de l'exercice 2014

L'extrait de la présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, arrêtés le 10 février 2015 par le Conseil d'Administration.

➤ 1. Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes annuels arrêtés en application du principe de prudence sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables applicable aux Établissements de Crédit.

Et applique, de même, le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

1.1. Reconnaissance des produits

Les commissions de placement sont comptabilisées en produits à l'issue du délai de réflexion légal accordé aux clients.

Les commissions de diffusion et de prélèvement sont perçues à la date d'ouverture des comptes, plans et/ou des versements de fonds.

Les commissions constatées en charges correspondent à des frais divers liés aux opérations avec la clientèle.

1.2. Titres de participation dans les entreprises liées

Les titres de participation sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Une dépréciation est enregistrée dès qu'une moins-value latente est constatée entre la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice et la valeur d'acquisition.

1.3. Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est enregistrée dès qu'une moins-value latente est constatée entre la valeur de marché à la clôture de l'exercice et la valeur d'acquisition.

1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'Union Financière de France Banque évalue ses actifs immobilisés au coût amorti. Des composants ont été définis ainsi que leur durée d'utilité propre et sont comptabilisés séparément.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements dans les circonstances, indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Les durées et modes d'amortissement des immobilisations corporelles de la Société se présentent comme suit :

Composants	Actifs Immobiliers	
	Immeuble haussmannien (Paris XVI)	Immeuble non haussmannien (Boulogne-Billancourt)
Gros œuvre	80 ans	60 ans
Clos & couvert	30 ans	25 ans
Installations Générales Tech.	20 ans	20 ans
Aménagements	15 ans	15 ans
	Mode linéaire	

1.5. Actions propres détenues

Toutes les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat de ses propres actions en vue d'une attribution gratuite aux collaborateurs et d'un mandat de liquidité sont enregistrées à leur coût d'acquisition. La charge correspondante à l'attribution gratuite, répartie sur la durée d'immobilisation des titres avant leur attribution aux bénéficiaires et prévue au plan pour 4 ans, est comptabilisée en provision pour risques.

1.6. Autres actifs et comptes de régularisation

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non perception par la Banque de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. Les encours douteux donnent lieu à constitution de dépréciations inscrites en minoration des actifs. Les dotations et les reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « coût du risque ». Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

1.7. Impôts sur les sociétés

Union Financière de France Banque et ses filiales, détenues directement ou indirectement à au moins 95 %, ont opté pour le régime d'intégration fiscale, à l'exception de MYRIA AM qui entrera dans l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2015.

Le calcul de l'impôt sur les sociétés (IS) dû est effectué en tenant compte des éventuels déficits fiscaux des filiales intégrées.

» Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	15 467	15 467	15 467	15 467	15 467
Nombre des actions ordinaires existantes	16 233 240	16 233 240	16 233 240	16 233 240	16 233 240
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II. Opérations et résultats de l'exercice (milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	110 822	108 099	98 356	96 140	104 458
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	57 992	46 406	43 810	39 927	43 530
Impôts sur les bénéfices	13 340	13 394	13 393	13 193	13 100
Participation des salariés due au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	45 033	32 284	31 509	26 381	29 695
Résultat distribué	42 206	32 466	16 233	18 668	24 350
III. Résultats par action (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements, et provisions	2,75	2,03	1,87	1,65	1,87
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,77	1,99	1,94	1,63	1,83
Dividende net attribué par action	2,60	2,00	1,00	1,15	1,50
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés/mandataires sociaux employés pendant l'exercice	4	4	4	4	3
Montant de la masse salariale de l'exercice (milliers d'euros)	564	539	725	605	793
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales..) (milliers d'euros)	444	447	534	666	641

» Tableau des filiales et participations

Informations financières concernant les filiales et participations	Capital (en K€)	Capitaux propres hors capital social (avant affectation des résultats) (en K€)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (*)	
FILIALES (détenues à + de 50 % par la société)	(en K€)	(en K€)	(en %)	brute (en K€)	nette (en K€)
UFIFRANCE PATRIMOINE Siren n° 776042210 32 avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	1 998	6 903	100,00	69 713	69 713
UFIFRANCE GESTION Siren n° 776038614 32 avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	153	2 711	100,00	341	341
CGP ENTREPRENEURS Siren n° 752576256 32 avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	2 000	(2 018)	100,00	2 000	2 000
MYRIA ASSET MANAGEMENT Siren n° 804047421 32 avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	1 500	-	100,00	1 500	1 500

(*) Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'une moins-value latente est constatée entre la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice et la valeur d'acquisition. Pour UFIFRANCE PATRIMOINE, une évaluation indépendante a été effectuée sur l'exercice. La valeur d'utilité de cette filiale a été estimée supérieure à la valeur nette comptable des titres détenus en raison notamment de la qualité du réseau commercial et du savoir-faire acquis par cette société.

Informations financières concernant les filiales et participations	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société (en K€)	Chiffre d'affaires HT. du dernier exercice écoulé (en K€)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (en K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en K€)
FILIALES (détenues à + de 50 % par la société)		(en K€)	(en K€)	(en K€)	(en K€)
UFIFRANCE PATRIMOINE Siren n° 776042210 32 avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	-	116	111 010	(8 768)	-
UFIFRANCE GESTION Siren n° 776038614 32 avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	-	115	96 078	5 243	6 000
CGP ENTREPRENEURS Siren n° 752576256 32 avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	-	115	647	(1 252)	-
MYRIA ASSET MANAGEMENT Siren n° 804047421 32 avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	-	-	3 803	(25)	-

RENSEIGNEMENTS

concernant la Société

» A. Renseignements généraux

Dénomination - Article 3 des statuts

Union Financière de France Banque

Siège social - Article 4 des statuts

32, avenue d'Iéna - 75116 PARIS

Registre du commerce et des sociétés

PARIS 473 801 330 PARIS RCS

APE 6419Z

Forme - Article 1 des statuts

La Société est de forme anonyme à Conseil d'Administration.

Elle est régie par la loi, les autres textes législatifs ou réglementaires applicables aux sociétés commerciales et par ceux spécifiques à son activité ainsi que par ses statuts.

Exercice social - Article 22 des statuts

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Objet - Article 2 des statuts

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, dans le cadre de son statut de Banque soumise aux dispositions du Code Monétaire et Financier :

- la réalisation de toutes opérations de banque telles que réception de fonds du public, opérations de crédit, mise à disposition de la clientèle ou gestion de moyens de paiement,
- l'exercice de toutes activités connexes à l'activité de banque, telles qu'opérations de change, placement, souscription, achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tout produit financier, conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine et de gestion financière, toutes opérations financières quelconques sur tous marchés monétaires et financiers français et internationaux et, d'une manière générale, la fourniture de tout service d'investissement et de tout service connexe au sens des dispositions du Code Monétaire et Financier, dans les limites de l'agrément délivré par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements,
- la prise de participation dans toute société ayant un objet similaire, ou permettant de concourir à sa réalisation,

- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou nécessaires au développement de la Société.

Répartition des bénéfices - Article 24 des statuts

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction. L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine notamment la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvements sur les réserves.

Assemblées d'actionnaires - Article 19 des statuts

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire, à la condition de justifier son identité et la propriété de ses actions sous la forme et aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, le tout conformément à ce que la loi dispose pour la participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

Franchissement de seuils - Article 11 des statuts

Chaque actionnaire venant à détenir un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 0,5 % du capital social est tenu de déclarer à la Société le nombre d'actions qu'il possède. Cette obligation de déclaration à la Société concerne la détention de chaque fraction de 0,5 % du capital jusqu'à 5 %. Elle s'effectue conformément à la législation en vigueur et le défaut de notification n'est assorti de sanction qu'à la demande, consignée au procès-verbal de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital.

Intéressement (Sociétés du Groupe)

(en milliers d'euros)	Participation des salariés aux fruits de l'expansion	Plan d'Épargne Groupe	Intéressement
Années	Sommes attribuées au titre de :	Abondements versés en :	Sommes attribuées au titre de
2014	984	990	565
2013	1 141	891	332
2012	900	907	86
2011	1 220	937	0
2010	1 302	882	158
2009	1 103	936	369
2008	943	993	385
2007	984	1 027	287
2006	744	980	357
2005	939	991	323
2004	625	887	460
2003	537	979	354
2002	533	810	238
2001	477	1 005	275
2000	751	960	N/A

» B. Capital social - Article 6 des statuts

Date	Modifications	Nombre d'actions	Capital social
31 décembre 1998	sans changement depuis le 31/12/1992	3 945 679	98 641 975 €
4 janvier 1999	transformation du Capital en €	3 945 679	15 038 000 €
31 janvier 2001	levée de 3 450 options de souscription d'actions	3 949 129	15 051 149 €
3 mai 2001	multiplication du nombre d'action par quatre	15 796 516	15 051 149 €
5 février 2002	levée de 4 332 options de souscription d'actions	15 800 848	15 055 276,59 €
4 février 2003	levée de 4 396 options de souscription d'actions	15 805 244	15 059 465,16 €
8 février 2005	levée de 78 878 options de souscription d'actions	15 884 122	15 134 621,26 €
7 février 2006	levée de 38 882 options de souscription d'actions	15 923 004	15 171 668,58 €
13 février 2007	levée de 177 622 options de souscription d'actions	16 100 626	15 340 909,39 €
12 février 2008	levée de 97 528 options de souscriptions d'actions	16 198 154	15 433 835,48 €
11 février 2009	levée de 33 072 options de souscriptions d'actions	16 231 226	15 465 346,96 €
9 février 2010	levée de 2 014 options de souscriptions d'actions	16 233 240	15 467 031,07 €

Dans la mesure où il n'existe ni droits de vote double, ni limitation à l'exercice des droits de vote, le nombre de droits de vote est égal au nombre de titres à l'exception des actions auto détenues qui sont dépourvues de droits de vote conformément à l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de commerce. Il n'y a aucun nantissement ni aucune garantie sur le capital émis.

AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant

» C. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige chez Union Financière de France Banque et ses filiales, en dehors des litiges prud'homaux et litiges clients qui sont provisionnés.

» D. Assurances

Les principales polices d'assurance souscrites par le Groupe comprennent une police dommages « Fraude et malveillance informatique », une police multirisques et des polices Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités de prestataire de services d'investissement, d'intermédiation en assurance, transactions immobilières, démarchage bancaire et financier, intermédiation en opération de banque, distribution de produits Girardin Industriel et TEPA, gestion de portefeuille.

» E. Perspectives

L'UFF a finalisé en 2014 plusieurs chantiers stratégiques de son plan Ambition Patrimoine 2015 confortant ainsi, de manière significative, sa position de leader du Conseil en Gestion de Patrimoine. C'est avec un réseau commercial étoffé de +31 % de Conseillers en Gestion de Patrimoine, une société de gestion d'actifs opérationnelle depuis le mois d'octobre, une filiale CGP Entrepreneurs renforcée par l'acquisition de la Financière du Carrousel en février et un back-office entièrement modernisé que débute l'année 2015. 2015 sera une année charnière marquée par la consolidation de ces projets ambitieux et sera notamment consacrée à la poursuite de l'intégration des nouveaux collaborateurs, à la stabilisation de notre nouvelle organisation, de nos outils et de nos process dans un souci d'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle et de la productivité. À la fin de l'année, l'UFF disposera d'un réseau commercial homogène, capable d'apporter partout en France le conseil adapté à la situation de chaque client. Dans le même temps, la gamme de produit fortement enrichie en 2014 continuera d'évoluer afin de répondre toujours mieux aux besoins des clients désireux de profiter des opportunités offertes par la conjoncture. C'est avec une capacité de collecte démultipliée, un socle technique renforcé et un périmètre élargi que l'UFF pourra jeter, en 2015, les bases de son nouveau plan stratégique.

» F. Répartition du capital

	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014
AVIVA VIE	74,30 %	74,30 %	74,30 %
FCPE UFF ÉPARGNE	4,07 %	4,42 %	4,67 %
TITRES AUTO DETENUS	2,36 %	1,90 %	1,72 %
PUBLIC	19,27 %	19,38 %	19,31 %

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres actionnaires ou groupes d'actionnaires détenant, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital.

» G. Administration, direction et contrôle

Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2014

Nicolas SCHIMEL

Administrateur¹ - Président du Conseil d'Administration² - Directeur Général³

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

1. Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2014

2 et 3. Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 15 mai 2014

Président

UFIFRANCE GESTION - 776 038 614 RCS Paris - Société par Actions Simplifiée à associé unique

UFIFRANCE PATRIMOINE - 776 042 210 RCS Paris - Société par Actions Simplifiée à associé unique

CGP ENTREPRENEURS - 752 576 256 RCS Paris - Société par Actions Simplifiée à associé unique

Président du Conseil de Surveillance

MYRIA ASSET MANAGEMENT - 804 047 421 RCS Paris - Société par Actions Simplifiée à associé unique

Nommé par Conseil de Surveillance du 18 juillet 2014

Membre du Conseil de Surveillance

PRIMONIAL REIM - 531 231 124 RCS Paris - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Administrateur - Directeur Général¹

AVIVA FRANCE - 384 634 234 RCS Nanterre - Société Anonyme

1. Confirmé par anticipation par le Conseil d'Administration du 22 mai 2014

Administrateur - Président du Conseil d'Administration

AVIVA ÉPARGNE RETRAITE - 378 741 722 RCS Nanterre - Société Anonyme

Membre du Conseil de Surveillance - Vice-Président

AVIVA INVESTORS France - 335 133 229 RCS Paris - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Administrateur - Président du Conseil d'Administration

AVIVA ASSURANCES - 306 522 665 RCS Nanterre - Société Anonyme

Administrateur¹ - Président du Conseil d'Administration²

AVIVA VIE - 732 020 805 RCS Nanterre - Société Anonyme

1. Renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle du 20 juin 2014

2. Confirmé par anticipation par le Conseil d'Administration du 19 mai 2014

Administrateur

GIE AFER - 325 590 925 RCS Paris - Groupement d'intérêt Économique

Paul YOUNÈS**Directeur Général Délégué**

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Nommé à compter du 01/01/2014 (CA du 30-12-2013)

Confirmé par CA du 15/05/2014

Membre du Conseil de Surveillance

MYRIA ASSET MANAGEMENT

804 047 421 RCS Paris - Société par Actions Simplifiée à associé unique

Nommé par CS du 18/07/2014

Administrateur¹ - Président du Conseil d'Administration² - Directeur Général³

FINANCIERE DU CARROUSEL - 478 147 044 RCS Paris - Société Anonyme

1 -2 - 3 : Nommé par CA du 22/12/2014

Martine SIMON CLAUDEL**Directeur Général Délégué**

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Fin de mandat le 31/01/2014 actée par CA du 25/11/2013

Présidente

MYRIA ASSET MANAGEMENT - 804 047 421 RCS Paris - Société par Actions Simplifiée à associé unique

Nommée par décision de l'associé unique du 18/07/2014

Membre du Conseil de Surveillance

PRIMONIAL REIM - 531 231 124 RCS Paris - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Ghislain de BEAUFORT**Administrateur**

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Renouvelé par AG du 15/05/2014

Président

GROUPE LOUIS FABIEN - 752 359 273 RCS La Roche sur Yon - Société par Actions Simplifiée à associé unique

Stéphane CAMON**Administrateur**

AVIVA VIE - 732 020 805 RCS Nanterre - Société Anonyme

AVIVA ÉPARGNE RETRAITE - 378 741 722 RCS Nanterre - Société Anonyme

Coopté par CA du 26/03/2014 puis ratifié par AGA du 20/06/2014

ÉPARGNE ACTUELLE - 751 726 076 RCS Nanterre - Société Anonyme

Administrateur et Directeur Général

GIE AFER - 325 590 925 RCS Paris - Groupement d'Intérêt Économique

Représentant permanent d'Aviva France - Administrateur

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Administrateur

AFER-SFER - 400 680 245 RCS Paris - SICAV

Ratifié et renouvelé par AG du 21/01/2014

Mandataire pour la succursale belge

AVIVA VIE

AVIVA ÉPARGNE RETRAITE

Joëlle CHAUVIN**Président Directeur Général**

AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA - 434 129 649 RCS Paris - Société Anonyme

Fin de mandat au 30/06/2014

Administrateur

AVIVA VIE - 732 020 805 RCS Nanterre - Société Anonyme

Fin de mandat au 20/06/2014

Représentant permanent d'Aviva Assurances - Administrateur

SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DES IMMEUBLES DE LA PÉPINIÈRE - S.C.I.P. - 582 106 613 RCS Nanterre -

Société Anonyme

Fin de mandat au 18/06/2014

Administrateur

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Fin de mandat au 15/05/2014

CROISSANCE PIERRE II - 572 130 680 RCS Nanterre - Société Anonyme

Fin de mandat au 26/03/2014

Représentant Aviva Investors Real Estate France SA, Co-gérant¹ - Co-gérant²

SCI CARPE DIEM - 498 764 844 RCS Nanterre - Société Civile Immobilière

1. Fin de mandat au 18/06/2014

2. Nommée par AG du 18/06/2014 jusqu'au 31/01/2015

Représentant Aviva Vie - Président du Conseil de Surveillance

CROISSANCE IMMO - 339 595 951 RCS Paris - Société Civile de Placement Immobilier

Fin de mandat au 18/06/2014

LOGIPIERRE 1 - 314 369 018 RCS Nanterre - Société Civile de Placement Immobilier

Fin de mandat au 18/06/2014

LOGIPIERRE 3 - 337 593 230 RCS. Nanterre - Société Civile de Placement Immobilier

Fin de mandat au 18/06/2014

SELECTIPIERRE 1 - 310 636 048 RCS Nanterre - Société Civile de Placement Immobilier

Fin de mandat au 18/06/2014

SELECTIPIERRE 2 - 314 490 467 RCS Nanterre - Société Civile de Placement Immobilier

Fin de mandat au 18/06/2014

Représentant Aviva Vie - Co-Président

LOGIPIERRE 7 - 380 070 748 RCS Nanterre - Société Civile de Placement Immobilier

Fin de mandat au 18/06/2014

Représentant Aviva Vie - Membre du Conseil de Surveillance

PIERREVENUS - 348 480 849 RCS Paris - Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

Fin de mandat au 18/06/2014

Jean-François DEBROIS**Administrateur**

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

HSBC Assurances Vie - 775 670 284 RCS Paris - Société Anonyme

HOLDING ENTREPRISES ET PATRIMOINE - 512 050 584 RCS Paris - Société Anonyme

Mandat exercé à l'étranger**Administrateur**

ALLIANZ BELGIUM SA - Société Anonyme

Philippe GESLIN**Vice-Président - Administrateur référent**

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Renouvelé par AG du 15/05/2014

Censeur

INVELIOS CAPITAL - 399 249 739 RCS Paris - Société par Actions Simplifiée

Gérant

GESTION FINANCIÈRE CONSEIL (GESFIN) - 481 364 677 RCS Paris - SARL

Membre du Conseil de Surveillance

EURO DISNEY - 334 173 887 RCS Meaux - Société en Commandité par Actions

Mandats exercés à l'étranger**Administrateur**

CRÉDIT AGRICOLE SUISSE - CH-660.2.124.999-0 - Société Anonyme

CRÉDIT FONCIER DE MONACO - RC. 56 S 341 - Société Anonyme

Philippe GRAVIER**Directeur Général Délégué**

AVIVA FRANCE - 384 634 234 RCS Nanterre - Société Anonyme

Nommé par CA du 28/07/2014

Administrateur

ANTARIUS - 402 630 826 RCS Paris - Société Anonyme

AVIVA ASSURANCES - 306 522 665 RCS Nanterre - Société Anonyme

ÉPARGNE ACTUELLE - 751 726 076 RCS Nanterre - Société Anonyme

GIE AFER - 325 590 925 RCS Paris - Groupement d'Intérêt Économique

Administrateur - Directeur Général

AVIVA VIE - 732 020 805 RCS Nanterre - Société Anonyme

AVIVA ÉPARGNE RETRAITE - 378 741 722 RCS Nanterre - Société Anonyme

Représentant permanent d'Aviva Vie

AVIVA INVESTORS REAL ESTATE France SA - 434 129 649 RCS Paris - Société Anonyme

Représentant permanent d'Aviva Vie - Administrateur

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Renouvellement du mandat d'Aviva Vie par AG du 15/05/2014

Hani GRESH

Administrateur

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Laurence MITROVIC

Membre du Conseil de Surveillance

AVIVA INVESTORS FRANCE - 335 133 229 RCS Paris - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Administrateur

BETELGEUSE - 395 087 976 RCS Paris - SICAV

AVIVA ÉPARGNE RETRAITE - 378 741 722 RCS Nanterre - Société Anonyme

VIP CONSEILS - 344 043 658 RCS Paris - Société Anonyme

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Nommée par AG du 15/05/2014

Représentant permanent d'Aviva Épargne Retraite - Administrateur

AFER SFER - 400 680 245 RCS Paris - SICAV

Représentant permanent d'Aviva France - Administrateur

SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement) - 784 337 487 RCS Paris - SICAF (Société d'investissement à capital fixe)

VICTOIRE SIRIUS - 391 399 458 RCS Paris - SICAV

Représentant permanent d'Aviva Vie - Administrateur

CROISSANCE PIERRE II - 572 130 680 RCS Nanterre - Société Anonyme

Hervé POMMERY

Administrateur

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

FINANCIERE DU CARROUSEL - 478 147 044 RCS Paris - Société Anonyme

Nommé par CA du 22/12/2014

Myriam SAUNIER

Administrateur - Président

AVIVA FRANCE - 315 597 500 RCS Nanterre - Groupement d'Intérêt Économique

Administrateur

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE - 473 801 330 RCS Paris - Société Anonyme Cotée

Ratifié et renouvelé par AG du 15/05/2014

HISTORIQUE

1968

Guy CHARLOUX crée la Société Diffusion Immobilière avec l'appui de la Banque de Suez et de l'Union des Mines.

Le concept du Plan d'Investissement Progressif (PIP) est inventé il s'agit d'un système d'épargne original destiné à créer un capital dans le temps en investissant régulièrement une somme dans un produit boursier.

1971

Définition du métier de « Conseiller en Gestion de Patrimoine ».

1973

L'immobilier direct locatif est intégré à la gamme.

1976

Un Plan d'Assurance-vie à Capital Variable géré par l'Abeille Vie est proposé aux clients du Groupe.

1978

Naissance d'un établissement financier privé et indépendant : l'Union Financière de France.

1983

Deux nouveaux produits s'ajoutent à la gamme : la SCPI et le Contrat d'Assurance-vie à Versement Unique (CVU) destiné à valoriser un capital et faciliter sa transmission.

1985

Elaboration des premiers FCP à la marque de l'Union Financière de France, qui remplacent progressivement les SICAV diffusées jusqu'alors.

1987

L'Union Financière de France aborde le marché de l'entreprise en lançant un produit d'épargne retraite fondé sur l'Article 83 du CGI.

La Banque Indosuez devient l'actionnaire majoritaire de l'Union Financière de France et l'Abeille Vie acquiert une participation de 10 % dans le capital de l'Union Financière de France.

Le capital de l'Union Financière de France est ouvert à ses collaborateurs.

Le titre Union Financière de France Banque est introduit au second marché de la Bourse de Paris.

L'Union Financière de France obtient le statut de banque.

1988

Le Groupe Union Financière de France est un des premiers gestionnaires de patrimoine à diffuser le concept de l'Assurance-vie en unités de comptes par l'intermédiaire de deux produits : le Newton Avenir Capital Retraite et le Newton Avenir Épargne Retraite.

1991

Lancement d'un contrat d'Assurance-vie multisupports en unités de comptes à versements libres : Newton Avenir Patrimoine.

Création d'un produit européen, Newton Luxembourg, fonds à compartiments multiples en devises.

1993

Le titre UFFB est coté depuis le 1^{er} septembre en continu A.

1994

Lancement du produit d'assurance retraite « loi Madelin » destiné aux travailleurs indépendants.

1996

Création de produits de gestion de liquidités destinés aux entreprises.

1997

La Banque Indosuez cède sa participation majoritaire dans l'UFFB à l'Abeille Vie.

Philippe TIZZONI, administrateur depuis 1987 devient Président-Directeur Général de l'UFFB.

1999

L'Union Financière de France adopte le tout euros.

Enquête confiée à la SOFRES : les clients de l'Union Financière de France sont satisfaits.

2001

Le nombre de titre UFFB est multiplié par quatre grâce à une division de sa valeur nominale.

2005

L'Union Financière de France est l'une des toutes premières entreprises à lancer, en mai, un programme de rachat d'actions lié à l'attribution gratuite d'actions à ses salariés. S'inscrivant dans le cadre des dispositions légales, cette attribution gratuite d'actions a pour objectif de stimuler, récompenser et fidéliser les collaborateurs les plus performants.

2007

L'Union Financière de France confie à BVA une seconde vague d'étude de satisfaction des clients dont les résultats confirment que l'ensemble de nos clients a une image très dynamique de l'Union Financière de France et un niveau de satisfaction élevé de leur relation avec leur Conseiller.

2008

Nicolas SCHIMEL rejoint l'Union Financière de France en juillet. Il devient le 1^{er} octobre Directeur Général d'UFFB. Il est également nommé Président-Directeur Général des 2 principales filiales du Groupe : Uffrance Patrimoine et Uffrance Gestion. Hani GRESH est, quant à lui, nommé Président du Conseil d'Administration.

2009

Nicolas SCHIMEL est nommé Président-Directeur Général d'UFFB en octobre, tandis qu'Hani GRESH reste administrateur de la Société.

L'Union Financière de France lance et déploie un plan stratégique de développement à moyen terme visant à renforcer sa position de leader sur le segment de marché du conseil à la clientèle patrimoniale : Ambition Patrimoine.

L'Union Financière de France met en place avec l'IFOP « l'Observatoire UFF -IFOP de la clientèle patrimoniale ».

2010

Bruno DELL'OSTE (Directeur Commercial) et Paul YOUNÈS (Directeur Marketing, Communication et Offre Financière) sont nommés Directeur Général Adjoint.

2011

L'UFF adopte une nouvelle identité visuelle. Le choix est fait de rendre la marque plus attractive et plus simple :

- passage de l'Union Financière de France à l'UFF,
- mise en avant de ce qui fait la spécificité de l'UFF, son métier : Banque Conseil en Gestion de Patrimoine.

2012

Paul YOUNÈS devient Directeur Commercial du Réseau de Conseillers UFF.

L'UFF lance CGP Entrepreneurs, une filiale dédiée aux CGPI, dont la Direction Générale est confiée à Bruno DELL'OSTE.

2013

Le Conseil d'Administration de L'Union Financière de France Banque autorise l'opération d'intégration des portefeuilles clients et des collaborateurs du réseau Aviva Épargne & Conseils (AE&C) au Groupe UFF.

2014

L'UFF et Aviva ont signé une convention de cession le 1^{er} janvier portant sur l'intégration des portefeuilles clients et des collaborateurs du réseau Aviva Épargne & Conseil (AE&C) au sein du Groupe Union Financière de France (UFF). Paul YOUNÈS est nommé Directeur Général Délégué, il conserve ses fonctions de Directeur Commercial du Réseau UFF. Philippe GRAGÉ est nommé Directeur Commercial du réseau AE&C, il conserve ses fonctions de Directeur du Développement. Stéphane GAULT est nommé Directeur Général Adjoint, il conserve ses fonctions de Directeur des Opérations, Transformation digitale et modernisation du back et middle office. Karyn BAYLE rejoint l'UFF en tant que Directrice Générale Adjointe.

CGP Entrepreneurs, la filiale UFF dédiée aux CGPI, acquiert en février 2014, Financière du Carrousel.

L'UFF crée une nouvelle filiale, Myria Asset Management (agrément du 10 octobre 2014), une société de gestion spécialisée dans la multigestion. Martine SIMON CLAUDEL est nommée Présidente de Myria AM et Pierre BISMUTH, Directeur Général.

TEXTES des résolutions

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015

» Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les opérations de l'exercice 2014 ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 2014, tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat de 29 694 674,23 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes au 31 décembre 2014, tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat de 25 080 004,49 €.

TROISIÈME RÉSOLUTION (Affectation du résultat et fixation du dividende à 1,50 €)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, arrête le résultat net après impôts à 29 694 674,23 €.

L'Assemblée Générale, constatant que le montant cumulé du bénéfice de l'exercice soit 29 694 674,23 € et du report à nouveau soit 42 686 110,09 € s'élève à 72 380 784,32 €, en approuve l'affectation et la répartition, telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'Administration, à savoir :

Distribution d'un dividende de 1,50 € net par action, soit :	24 349 860,00 €
Le solde en « report à nouveau »	48 030 924,32 €

L'Assemblée Générale fixe le dividende pour 2014 à 1,50 € pour chacune des 16 233 240 actions composant le capital social. Le dividende sera payable le 28 mai 2015 et, compte tenu de l'acompte de 0,70 € versé le 6 novembre 2014, donnera lieu au versement d'un solde net de 0,80 €.

Lors de la mise en paiement du dividende, la part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto-détenues, sera affectée au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Avant la mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2011	2012	2013
Dividende par action	2,00 €	1,00 €	1,15 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION (Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues ou exécutées au cours de l'exercice écoulé, approuve les opérations qui y sont visées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION (Ratification de la cooptation de Madame Marie GRIMALDI en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation décidée par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 25 mars 2015, de Madame Marie GRIMALDI en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Ghislain de BEAUFORT démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SIXIÈME RÉSOLUTION (Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article 12 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application de l'article 12 des statuts, de nommer pour la durée statutaire de quatre ans, Monsieur Hervé POMMERY, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION (Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article 12 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application de l'article 12 des statuts, de nommer pour la durée statutaire de quatre ans, Madame Hélène HIBERT, en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

HUITIÈME RÉSOLUTION (Autorisation à consentir au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 :

1. autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 4,5 % du nombre d'actions composant le capital social, soit à ce jour 730 495 actions,
2. décide que cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :
 - a. d'effectuer des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché, dans la limite de 0,5 % du montant du capital social, et ce dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement,
 - b. d'attribuer ou de céder des actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne entreprise,
 - c. de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'adoption de la dixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée.
3. décide que le prix d'achat par action ne pourra être supérieur à 50 €,
4. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation,
5. fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulée, à compter de la date de mise en œuvre par le Conseil d'Administration du programme de rachat, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2014.

NEUVIÈME RÉSOLUTION (Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel - article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 1 570 536 euros, versées durant l'exercice 2014, aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou du Groupe UFF.

» **Assemblée Générale Extraordinaire**

DIXIÈME RÉSOLUTION (Autorisation à consentir au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 4,5 % du capital par période de 24 mois.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale du 16 mai 2013.

ONZIÈME RÉSOLUTION (Décision à prendre à la suite de l'instauration d'un droit de vote double légal par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 : rejet de la mesure et confirmation de la règle selon laquelle à une action est attachée une seule voix)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du dispositif visé à l'article 7 de la loi 2014-384 du 29 mars 2014, visant à reconquérir l'économie réelle, décide de ne pas instituer de droit de vote double au bénéfice des actionnaires, visé au 3^e alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce et confirme en conséquence la règle selon laquelle chaque action de la société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix.

LE RAPPORT DES Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital en cas d'annulation d'actions achetées Assemblée Générale du 21 mai 2015 - résolution n°10

Union Financière de France Banque

32, avenue d'Iena
75783 PARIS Cedex 16

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 4,5 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés
Mohcine Benkirane

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide en conséquence de modifier l'article 11 alinéa 3 des statuts relatif aux « droits et obligations attachés aux actions » comme suit :

- ancienne rédaction : « Le droit de vote attaché à chaque action démembrée ou non est exercé conformément à la loi »,
- nouvelle rédaction : « Chaque action de la société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix. Aux termes de la 11^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de commerce ».

DOUZIÈME RÉOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder aux formalités légales de publicité.

INDEX

Renseignements de caractère général

Capital

Particularités	113
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	108

Marché des titres

Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	13
Dividendes	13
Calendrier de l'actionnaire	12

Capital et droit de vote

Répartition actuelle du capital / Évolution de l'actionnariat	114
Répartition des droits de vote	113
Pacte d'actionnaires	113

Activité du groupe

Organisation du Groupe	111
Chiffres clés du Groupe	06
Informations chiffrées sectorielles	90
Effectifs	18

Analyse des risques du groupe

54-56

Patrimoine, situation financière et résultats

Comptes consolidés et annexes	66-97
Engagements hors bilan	88
Honoraires des Commissaires aux Comptes	30
Ratios prudentiels réglementaires	21
Comptes annuels	103-109

Gouvernement d'entreprise

Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	115-120
Composition et fonctionnement des comités	51-54
Dirigeants mandataires sociaux	115-116

Évolution récente

15

Perspectives

22

